



Le portrait du Journal du Palais

Universitaire entre deux mondes

Professeur d'université, chercheur, auteur, amateur de vin, président d'une association d'éducation populaire, papa partageant son quotidien entre Auxerre et Paris... Jean-Vincent Holeindre aime vivre dans l'Yonne et le rend bien au département, qui profite du dynamisme de cet urbain-provincial à cheval entre deux trains, entre deux villes, entre deux mondes. *Page 16*

Devenir kiné : gratuit à Dijon, trop cher à Nevers

L'annonce de la gratuité des études de kinésithérapie à Dijon marque une avancée majeure. Mais dans la région, les futurs kinés ne sont pas tous logés à la même enseigne. *Page 7*

Transport logistique : 2,57 M€ investis à Sens

L'Aftral, centre de formation dédié aux métiers du transport, veut créer un pôle de formation durable en 2026 et investit avec l'aide de la région BFC. *Page 5*

6 pages d'annonces légales

Lire les pages 10 à 15

IA, ATS, jeux... les nouvelles règles du recrutement



Que se passe-t-il sur le marché du travail ? De très nombreux candidats se plaignent, aujourd'hui, de process de recrutements

trop longs et difficiles, voire déshumanisés : ghosting, jeux pas si ludiques que cela, manque de clarté sur les étapes du recrutement. En

face, les spécialistes confirment que l'accès à l'emploi a changé. Entre apport de l'IA et nouvelles générations d'actifs qui « zappent » les

jobs, recruteurs et candidats s'adaptent. Ou tentent de le faire, au mieux.

Pages 3-4

Une Cité des Présents pour repenser l'avenir

Alors que, le 10 mai, on commémorait les 45 ans de l'élection de François Mitterrand à la Présidence de la République, Château-Chinon célébrait la réouverture des feux musées du septennat et des costumes, fermés en 2019, désormais réunis sous une même identité : la Cité des Présents, ode aux offrandes protocolaires et

à la mode. « Le modèle des musées doit évoluer. Notre ambition, avec la Cité des Présents, est de proposer un lieu où penser le débat public, un lieu destiné à faire réfléchir, où l'on se rencontre pour tenter de penser le monde », estime le président du conseil départemental de la Nièvre, Fabien Bazin. *Page 6*

Finances publiques : Le rôle crucial des CRTC. *Page 8*



BATISSEURS BOURGUIGNONS
La maison passion

CONSTRUCTEUR DE MAISONS INDIVIDUELLES

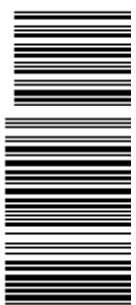


Votre maison sur-mesure en toute confiance !

03 80 53 96 96



R 28302 - 5020 - 2€



URGENCE LIBAN

Soutenez la santé mentale des enfants au Liban.

Des centaines de milliers d'enfants et de familles ont fui les bombardements depuis le 2 mars 2026.

Faire un don : urgence-liban.bdle.org

Votre contribution permet de fournir des kits d'urgence pour bébés, des kits récréatifs pour les enfants et des activités ludiques et psychosociales pour les aider à surmonter leurs traumatismes.

BAROUDEURS DE L'ESPOIR
WWW.BDLE.ORG

Le solde commercial de la France



Le Sasti BFC



Les recrutements d'Enedis en BFC



baromètre

Un commerce extérieur dégradé

Selon la douane, en mars 2026, le solde commercial marque un nouveau recul de 1,4 Md€ à -6,9 Mds€. Cette évolution s'explique par une nouvelle hausse marquée des importations (+1,8 Md€) partiellement compensée par une progression moindre des exportations (+0,5 Md€). La progression des importations est principalement due à celle des approvisionnements en produits énergétiques (+1,6 Md€), en particulier depuis le Kazakhstan. Cette hausse en valeur s'explique notamment par le renchérissement des prix de l'énergie en lien avec la crise au Moyen-Orient. La croissance des exportations, bien que plus modérée, est également causée par l'augmentation des livraisons de produits énergétiques (+0,4 Md€, soit +0,2 Md€ de produits pétroliers raffinés et +0,2 Md€ d'électricité) dans le contexte de hausse des prix.

Le Sasti BFC a 50 ans

Fondé en 1976, le Service d'accompagnement socio-professionnel des travailleurs Indépendants BFC est une association unique en France qui accompagne gratuitement les travailleurs indépendants. Les chiffres 2025 témoignent d'une dynamique inédite avec 2.075 entrepreneurs accompagnés, contre 1.420 en 2024 (+46,1 %), 2.506 rendez-vous réalisés, dans six antennes et 34 sites de permanences, 47 ateliers collectifs thématiques organisés, pour 352 participants. C'est également l'ouverture d'une nouvelle antenne à Belfort (90) et une progression du chiffre d'affaires médian des bénéficiaires de +114 % entre l'entrée et la sortie d'accompagnement. Des travailleurs qui dans 63,6 % des cas sont bénéficiaires du RSA, 44 % sont des personnes seules et 41 % des femmes.

Enedis recrute en BFC

Enedis confirme sa dynamique d'emploi au service de la performance du réseau électrique et de la transition écologique en BFC. Après avoir recruté 157 personnes en 2025, l'entreprise prévoit 138 embauches en 2026, dont 80 en CDI et 58 en alternance. La dynamique de recrutement répond aux besoins liés au développement et à la modernisation du réseau, au raccordement des énergies renouvelables et à l'essor des nouveaux usages électriques. Elle s'inscrit dans une logique de long terme, fondée sur la formation, la transmission des savoir-faire, le renouvellement des compétences et la diversité, notamment à travers la féminisation des métiers. Enedis vise 30 % de femmes dans ses recrutements d'ici 2030. En BFC, Enedis propose des opportunités professionnelles sur l'ensemble du territoire, réparties sur ses 33 sites.

Des chercheurs dijonnais publient dans une revue scientifique internationale une étude qui bouscule les fondements de la sélection variétale des plantes. Le microbiote du sol s'impose comme un troisième levier, aux côtés de la génétique et de l'environnement.



Le microbiote des sols, nouvel allié de l'agriculture

Dijon On connaît le rôle du microbiote dans la santé humaine. Mais dans le monde végétal, ce même principe - des milliards de micro-organismes vivant en interaction avec leur hôte - reste encore largement sous-estimé. C'est précisément ce que viennent de démontrer des chercheurs du laboratoire Agroécologie de Dijon, dans un article publié dans la revue internationale *New Phytologist*. Une publication signée par l'UMR INRAE 1347, associant l'Université Bourgogne Europe (UBE) et l'Institut Agro Dijon, qui pourrait bien changer la façon dont on sélectionne les variétés végétales. « Jusqu'ici, l'amélioration des plantes cultivées reposait sur deux piliers : le génotype, autrement dit la génétique de la plante, et l'environnement, qui englobe le sol, le climat et les pratiques agricoles. nos travaux introduisent un troisième paramètre déterminant : le microbiote rhizosphérique, soit l'ensemble des bactéries et champignons microscopiques vivant au contact des racines : ce qu'on appelle l'holobionte végétale », précise

les scientifiques dijonnais. Pour établir ces résultats, les chercheurs ont mis au point une approche expérimentale originale. Ils ont combiné plusieurs génotypes d'*Arabidopsis thaliana* - l'arabette des dames, plante modèle en biologie végétale - différents types de sols aux propriétés contrastées et des microbiotes extraits puis réintroduits de manière contrôlée. Ce dispositif rigoureux leur a permis de distinguer avec précision ce qui relève du génotype, du microbiote ou des caractéristiques physico-chimiques du sol.

Les résultats sont sans ambiguïté : le microbiote influence significativement les performances des plantes. Sur la croissance, son effet est direct et mesurable, entraînant des variations importantes de biomasse. Sur la résistance aux maladies, en revanche, son action dépend fortement des interactions avec le génotype de la plante et son environnement, rendant les effets plus contextuels et donc plus complexes à anticiper.

Ces nuances ont des implications concrètes pour les sélectionneurs. Lorsque l'effet du microbiote est indé-

pendant du génotype et de l'environnement, les programmes de sélection peuvent rester relativement simples. Mais dès que des interactions complexes entrent en jeu, les protocoles expérimentaux doivent être considérablement renforcés.

DES PERSPECTIVES POUR UNE AGRICULTURE PLUS DURABLE

Au-delà de l'apport scientifique, ces travaux ouvrent des pistes concrètes pour l'agriculture de demain. « *Mieux comprendre et intégrer les interactions entre plantes et micro-organismes du sol permettrait de développer des systèmes agricoles plus durables, plus résilients et plus performants* », précise l'UBE dans un communiqué. Un enjeu d'autant plus crucial dans le contexte actuel de changements climatiques et face aux incertitudes qui pèsent sur les agriculteurs en matière d'approvisionnement en énergie et en engrais. En somme, la terre que l'on foule recèle encore bien des secrets et les chercheurs bourguignons sont en train de les percer.

Frédéric Chevalier

Ils bougent.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE GRAND DIJON HABITAT RENOUVELÉ.

Le conseil d'administration est composé de 28 membres dont 15 désignés par Dijon métropole, ainsi que de personnalités qualifiées, de représentants des locataires et de salariés. Il s'est réuni le jeudi 7 mai pour procéder à l'élection de son **président** et renouveler les membres de ses différentes instances. **Hamid El Hassouni**, conseiller métropolitain et Adjoint à la maire de Dijon a été élu à l'unanimité des présents.



Le nouveau bureau :

- Nuray Akpinar Istiquam (vice-présidente),
- Céline Tonot,
- Patrice Château,
- Marie-Odile Chollet,
- Gérard Simonney (CNL 21).

L'origine des 28 membres qui composent le Conseil d'administration :

- Huit représentants du conseil métropolitain désignés en son sein.
 - Sept personnalités qualifiées désignées par le conseil métropolitain, en raison de leur compétence dans les domaines du logement, de l'urbanisme, du développement social ou économique.
 - Trois personnes désignées par des institutions (la Caisse d'allocations familiales, l'UDAF, action logement).
 - Un représentant d'une association dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées (l'association Urban Alis).
 - Cinq représentants des associations des locataires représentatives des résultats du dernier scrutin des élections des représentants de locataires (CNL, UFC que choisir, CSF).
 - Quatre membres représentant les salariés désignés par le Comité social et économique de Grand Dijon Habitat.
- Le préfet du département ou son représentant participe aux séances du Conseil d'administration.

décideurs

À LA UNE

Ghosting, jeux, tri par IA: les nouvelles règles du marché de l'emploi

Région BFC. Que se passe-t-il sur le marché du travail? De très nombreux candidats se plaignent, aujourd'hui, de process de recrutements trop longs et difficiles. En face, les spécialistes confirment que l'accès à l'emploi a changé. Entre apport de l'IA et nouvelles générations d'actifs qui « zappent » les jobs, chacun s'adapte. Comme il peut.



Le « ghosting » : c'est cette désagréable technique de refus que souhaite dénoncer aujourd'hui Philippe, ce Bourguignon de 52 ans. Expert du domaine bancaire, et après avoir vécu un accident de la vie, le quinquagénaire est en recherche active de travail depuis plus de six mois. Avec des expériences « négatives » à chaque entretien décroché. « Désormais c'est trois ou quatre étapes de recrutement. Avec tout autant de préparation et de stress à chaque étape. Il vous faut d'abord passer le premier filtre IA avec votre CV (voir encadré page 4), puis vous préparez à un « screening » ou un premier entretien téléphonique ou visio. Si vous passez cela, vous avez droit à un entretien physique et peut-être arriverez-vous en short list », souffle notre interlocuteur. Comprenez retenu dans les deux ou trois derniers candidats, sur, c'est désormais la norme, une centaine d'autres (voir encadré page 4).

Philippe est arrivé à la dernière étape deux fois. Pour des « gros postes » dans le secteur de l'économie sociale et solidaire et de la gestion de patrimoine, à Paris. La première fois, notre interlocuteur passe, en plus, un test de psychologie « à la Femme Actuelle », avant, finalement de se faire ignorer. C'est lui qui, deux semaines plus tard, appellera le standard de l'entreprise pour savoir ce qu'il en est. La seconde, notre candidat réussit « les trois rounds » et arrive, seul, au dernier tour. « Et puis le big boss, finalement, n'a recruté personne. Et là encore c'est moi

qui ai rappelé une semaine plus tard puisque j'étais sans nouvelles », s'agace Philippe qui dénonce des méthodes « totalement déshumanisées » et une « non considération » des candidats qui, très souvent, « se projettent et travaillent leurs entretiens ».

JEUX... PAS SI LUDIQUES

Côté méthode, Charlotte a expérimenté l'extrême. Intéressée par un poste de conseillère bancaire, elle a été sélectionnée pour participer à une « journée de recrutement » qu'elle a, ironiquement, rebaptisé « les Hungers games », en référence à la saga hollywoodienne de Francis Lawrence. « Après avoir envoyé mon CV on m'a rappelée en m'invitant à « deux demie journée » d'exercices ; on m'a expliqué que cette méthode était des plus modernes et très équitables pour chacun ». La quadragénaire s'est donc retrouvée face à huit autres inconnus dans une salle de jeu géante. « Chacun devant démontrer son esprit d'équipe mais en n'oubliant jamais, évidemment, qu'on devait aussi se placer en meilleur candidat que les autres dans des jeux de rôles testant nos personnalités, notre leadership et notre gestion des conflits », détaille la Dijonnaise, experte du secteur bancaire. Elle s'en sort bien dès les premières heures : et sera « sélectionnée » pour la grande finale l'après-midi avec entretiens et tests de personnalités. « Nous n'étions que quatre, pour deux postes de simples conseillers bancaires. J'ai terminé la journée lessivée. Et au final... pour ne pas être prise », ironise notre témoin qui partage très largement son histoire autour d'elle. « Et autour de moi, je n'entends plus que



des histoires comme celle-là : du ghosting, des process de recrutement interminables, des oui, puis en fait des non, de cv rejetés automatiquement, des postes qui ne correspondent pas du tout aux annonces... c'est décourageant », conclut-elle, ravie d'avoir trouvé, il y a peu, un poste dans le secteur du commerce. « Ici, tout s'est joué, au final, sur un très bon feeling avec la recruteuse ».

Max Cadi

« Le vrai problème, c'est l'offre qui ne rencontre plus la demande »

Éric Boudier, président de la CPME21



Les process se renforcent, oui. Parce qu'aujourd'hui, on n'a pas le droit à l'erreur. Aujourd'hui, pour une PME, recruter, c'est un vrai pari. Les contrats CDD, ou CDI, sont contraignants et les jeunes sont de plus en plus volatiles : ceux de la « gen z » restent un an, deux ans, puis ils partent, sans forcément se soucier de l'investissement en formation dont ils peuvent profiter. Alors on sécurise

davantage. On multiplie les entretiens, pour avoir les garanties plus sur le savoir-être que sur le savoir-faire. Recruter coûte du temps, de l'argent, mobilise des salariés expérimentés... il y a trop de risques. À tel point que beaucoup d'entreprises ne publient même plus leurs besoins. Si un jour, par opportunité, la bonne personne se présente, elle sera embauchée. Le vrai problème, c'est

donc que l'offre ne rencontre plus la demande : Il y a, d'un côté, une forme de lassitude chez les employeurs, et de l'autre, des candidats qui s'investissent beaucoup moins dans l'entreprise. Mais, en revanche, faire des jeux entre candidats, non... ça, ce n'est pas bien. »

Propos recueillis par M. C.



Des pratiques de « grands groupes parisiens » ?

■ En Bourgogne Franche-Comté, le recrutement conserverait une approche humaine et directe, bien éloigné des exemples cités en page précédente. C'est le constat de l'Apec, qui n'y « reconnaît pas les pratiques des entreprises » que l'association accompagne au quotidien.

L'APANAGE DES GRANDES VILLES ?

« Les entreprises que je rencontre ne sont pas dans ces logiques extrêmes. On est encore largement sur de la rencontre, de l'échange et du réseau », explique Perrine Mosnier à l'Apec. Elle souligne que les processus les plus imaginatifs et lourds restent « plutôt l'apanage de grands groupes très urbains ou de structures basées à Paris ».

En région, les recrutements demeureraient fondés sur la proximité et la cooptation. « Avec une première sélection sur dossier, puis un entretien et à la limite un deuxième avec la direction ». Mais la spécialiste reconnaît une inadéquation entre l'offre et la demande, pouvant générer de nombreuses frustrations et échecs. « Depuis la publication d'annonces sur les réseaux type LinkedIn ou Indeed, il est fréquent d'avoir des centaines de candidats qui tentent leur chance - notamment dans les secteurs de la communication, du marketing ou des RH - pour voir. Le marché de l'emploi est, en ce moment, très tendu, beaucoup de dossiers pour très peu d'élus », reconnaît notre interlocutrice. Jennifer Monnet, consultante entreprises à l'Apec BFC, précise toutefois que « si le standard du CV et de la lettre de motivation est dépassé, les recruteurs préfèrent, oui, faire appel à des logiques qui valorisent l'échange, l'humain et de le savoir-être. » Et l'utilisation d'outils comme les ATS ou l'IA ne seraient que « des aides à l'organisation, pas des systèmes de



sélection automatisés ». L'enjeu reste d'éviter les erreurs de recrutement et de gagner en efficacité, sans transformer le processus en épreuve.

Mais l'Apec reconnaît une chose : le manque de clarté du processus. « Il faut, oui, davantage de transparence », insiste Jennifer Monnet. « Les entreprises doivent communiquer le nombre d'étapes dès le départ. Les candidats, eux, doivent être plus curieux et poser la question. Parce que cela peut, parfois, paraître très long et être subi comme un vrai parcours du combattant », ajoute-t-elle. Selon une récente étude, un cadre sur quatre ne candidate pas s'il ignore le déroulement du recrutement.

« Votre CV est trié par des "Applicant Tracking System" avant même d'être lu par un humain »

ATS : INVISIBLES MAIS BIEN PRÉSENTS

Longtemps invisibles, les ATS (Applicant Tracking Systems) sont ainsi devenus un rouage central du recrutement. Ces logiciels permettent aux entreprises de gérer des volumes massifs de candidatures en automatisant le tri des CV. Et de manière totalement décomplexée. Concrètement, ils scannent les documents, repèrent des mots-clés, classent les profils et ne font remonter que les plus pertinents

Pour Margot Segaux, de l'agence BWA, cette automatisation va de soi : « Aujourd'hui, les

candidats eux-mêmes font leur CV ou leur lettre de motivation avec les IA : donc pourquoi les CV ne seraient-ils pas analysés de la même manière ? » Mais réduire l'IA à un simple filtre serait une erreur. Elle intervient désormais à toutes les étapes : sourcing de candidats, chasse automatisée sur les réseaux, prise de contact, voire anticipation des besoins... « Les agents peuvent aller chercher des profils avant même que le besoin soit exprimé », explique-t-elle. Une mutation profonde qui redessine le marché du travail, côté recruteurs comme candidats. Dans ce nouveau cadre, les critères aussi évoluent. Les compétences techniques restent importantes, mais elles ne suffisent plus. « On remet l'humain au cœur de l'échange : les soft skills, le savoir-être, la motivation, la capacité à s'intégrer », résume-t-elle. Conséquence directe : le CV traditionnel montre ses limites. « Il parle d'expériences et de diplômes, mais très peu de la personne », observe-t-elle. Pour passer les filtres - humains comme algorithmiques - les candidats doivent désormais se démarquer autrement : personnalisation, projection dans l'entreprise, mise en avant de leur valeur ajoutée. Pour autant, cette automatisation ne signe pas la fin de l'humain, bien au contraire. « Ça permet de gagner du temps sur les tâches répétitives et de se concentrer sur ce qui compte vraiment : la personne », insiste Margot Segaux. Autrement dit, déléguer pour mieux investir l'entretien, qui arrive souvent, dans un deuxième temps. « Et puis s'il est possible qu'une personne qui aurait pu convenir ne passe pas le filtre, il est surtout possible qu'un candidat qui a un CV atypique passe les robots : c'est une chance pour lui, même s'il n'a pas les diplômes ni l'expérience espérée pour un poste », conclut notre experte.

M. C.

ABONNEZ-VOUS !

- ➔ 52 NUMÉROS DU JOURNAL DU PALAIS
- + VERSION NUMÉRIQUE
- + SUPPLÉMENTS THÉMATIQUES ET HORS-SÉRIES

VERSION PAPIER + NUMÉRIQUE
120€



Je m'abonne pour 1 an au prix de 120 €

Règlement par chèque ou virement

Vous pouvez avoir accès, gratuitement à notre journal sur Internet : <https://journal-du-palais.fr>

Sur notre site, vous retrouverez toutes les informations économiques régionales de notre hebdomadaire enrichies de brèves, d'informations quotidiennes, et d'informations juridiques et fiscales et bien entendu de nos annonces légales qui couvrent désormais les départements de la Côte d'Or, de la Saône et Loire et de l'Yonne.

Cette version Internet est complétée par une newsletter quotidienne, à laquelle il vous sera juste demandé de vous abonner gratuitement, formellement pour respecter la réglementation sur la protection de la vie privée.

Pour cela, il vous suffit de scanner le QR code ci-dessus.



BULLETIN D'ABONNEMENT À RETOURNER À :

Journal du Palais - Service abonnement
2B Avenue de Marbotte - 21000 DIJON
abonnement.jdp@legalnet.org - www.journal-du-palais.fr

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/78 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions commerciales d'autres entreprises. Dans le cas contraire, merci de nous contacter.

N° d'abonné (si déjà abonné) : JP _____

Société : _____

M. Mme Mlle

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal, Ville : _____

Tél. : _____

E-mail : _____

Activité : _____

Signature : _____

leJournalduPalais

Yonne. Soutenu par la région, l'organisme de formation en transport logistique va créer un pôle de formation durable dès 2026.

L'Aftral investit 2,57 M€ dans le Sénonais



En 2025, la région Bourgogne Franche-Comté a mobilisé 61,2M€ pour soutenir l'économie, la transition écologique et l'attractivité du territoire. Au cœur de ce plan, 7,6M€ sont dédiés à l'apprentissage et les lycées, dont une enveloppe de 1,69M€ pour la modernisation des Centres de Formation d'Apprentis. Ces fonds permettront de financer des travaux d'extension, de rénovation énergétique et de nouveaux équipements. L'enjeu est double : offrir aux jeunes Bourguignons et Francs-Comtois des conditions d'apprentissage d'excellence, tout en adaptant les infrastructures aux impératifs de la décarbonation, un axe prioritaire de la stratégie régionale.

UNE OFFRE QUI S'ÉTOFFE À SENS

Parmi les acteurs clés retenus par l'institution pour porter ses ambitions de développement, l'Aftral voit ses projets de croissance confortés. Leader de la formation professionnelle dans les métiers du transport, de la logistique, du BTP et de la sécurité, cet organisme s'appuie sur une expertise cinquantenaire et un mail-



Poids lourd dédié aux apprentis de l'Aftral. Crédit : Aftral.

lage national de 160 centres formant 304.000 personnes par an. Déjà solidement implantée à Auxerre, l'enseigne déploie désormais ses ailes à Sens. L'objectif est clair : moderniser et développer une offre de formation de proximité. Ce nouveau pôle de compétences répond à une demande croissante des entreprises

locales dans des secteurs souvent confrontés à des tensions de recrutement, notamment les secteurs de la chaîne logistique et de la mobilité.

UN INVESTISSEMENT DE 2,57M€

Le projet sénonais est un investissement massif au budget global de 2,57M€. Ce chantier d'envergure a

reçu, en novembre 2025, un soutien stratégique de la région Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 405.000€. Au-delà de l'aspect pédagogique, le dossier a séduit par son exemplarité environnementale. Le financement inclut en effet un bonus de 5.000€, récompensant des engagements écoconditionnels. Le

futur centre de formation mise effectivement sur une gestion optimisée des déchets : alors que le règlement régional impose un socle de cinq types de déchets, l'Aftral a pris le parti d'un tri sélectif à huit flux. Une démarche qui inscrit le bâtiment dans les standards de l'économie circulaire moderne.

UNE MONTÉE EN PUISSANCE DÈS LA RENTRÉE 2026

Le calendrier est désormais bien tracé avec une ouverture prévue pour la rentrée 2026. Ce nouveau site permettra de densifier considérablement l'apprentissage sur le territoire du Nord-Yonne. La montée en charge sera progressive mais ambitieuse. Dès 2026, l'établissement accueillera une première promotion de 44 apprentis. Le centre vise un effectif de 82 apprentis à l'horizon 2028, doublant ainsi sa capacité d'accueil en deux ans seulement.

En ancrant durablement cette offre de formation à Sens, l'Aftral et ses partenaires publics entendent créer un véritable vivier de talents pour soutenir la dynamique économique du Sénonais.

Floriane Boivin

Côte-d'Or. Violaine Démaret, préfète de Côte-d'Or, a mis l'agriculture au cœur de ses priorités. Une volonté traduite sur l'exploitation Agro DFG à Saint-Julien pour rencontrer des acteurs de la filière et échanger sur leurs problématiques.

La préfète aux champs



Les dégâts de la faune sauvage, cervidés et sangliers, représentent 2.000 hectares rasés en Côte-d'Or chaque année et coûtent 2 M€. Ce chiffre est en augmentation », a souligné un agriculteur en s'adressant à Violaine Démaret, préfète de Bourgogne Franche-Comté et de Côte-d'Or. Désireux que la représentante de l'État prenne contact avec les chasseurs pour initier des solutions, les exploitants présents ont évoqué de nombreuses autres problématiques qui pèsent sur leur activité au quotidien. La préfète s'est montrée à leur écoute alors qu'au moment de son installation, elle avait fait part de son souhait de rencontrer la filière agricole. Les professionnels de la viticulture ont mis en lumière les prix des fermages, deuxième charge derrière les dépenses de personnel avec 20 à 30 % de leur chiffre d'affaires. Des céréaliers ont quant à eux pointé du doigt le prix des énergies et du carburant, passé de 60 centimes à 1,30 € du litre de gazole non routier en peu de temps en raison du conflit au Moyen-Orient. « Nos exploitations consomment 60.000 litres par an. L'impact est donc conséquent et même si l'État nous a



Accompagnée de Jacques De Loisy, président de la chambre d'agriculture, Violaine Démaret, préfète de Côte-d'Or, est allée à la rencontre d'une vingtaine d'agriculteurs. Crédit : JDP.

donné 15 centimes, ça ne fait pas la balle. Il faudrait d'autres leviers pour redonner du pouvoir d'achat comme la suspension temporaire des CEE » ont-ils suggéré.

DES ACTIONS CONCRÈTES

« Les agriculteurs n'ont pas besoin de longs discours mais qu'on les écoute et que l'on agisse. Nous devons traduire les paroles en actes », a insisté Violaine Démaret. Sur la question de l'eau, thématique prédominante, la préfète ne souhaite pas opposer agriculture et environnement. Elle entend accompagner la filière dans ses besoins pour l'irrigation ou les élevages afin de sécuriser l'agriculture et penser

à la rentabilité des exploitations, tout en préservant la ressource. « Les agriculteurs sont au chevet de l'environnement puisqu'il travaille la terre et les sols. » Aux côtés de Jacques De Loisy, président de la chambre d'agriculture de Côte-d'Or et ardent défenseur de la réinstallation d'étangs, la préfète s'est montrée favorable à leur présence. « Nous devons accélérer la création de ces réserves d'eau. Le département s'est montré précurseur dans ses réflexions pour les mutualiser avec les services d'incendie et de secours. » Une dizaine de projets est actuellement à l'étude.

Outre la politique agricole commune ou encore les enjeux

de transmission dans un département qui ne compte que 70 à 80 nouvelles installations par an, les agriculteurs ont évoqué la tuberculose bovine. « Nous allons reprendre chaque point. Sur ce sujet, je me suis engagée à regarder l'impact des blaireaux sur la dissémination de la maladie avec ceux qui maîtrisent le sujet. » Au registre des énergies renouvelables, Violaine Démaret a entendu les inquiétudes des agriculteurs qui investissent mais qui rencontrent des problèmes de raccordement et prévoit de travailler sur le sujet avec les opérateurs concernés. Autre frein à l'activité que les exploitants ont souhaité souligner, la nécessaire simplification administrative. « Simplifier, c'est parfois compliqué mais il faut le faire. Les normes servent toutefois à sécuriser ou soutenir l'agriculture. La simplification est à notre portée. Nous devons faire localement ce qui relève de notre travail et faire remonter les propositions pertinentes. » En toile de fond aux différentes difficultés énumérées par les agriculteurs, la préfète a rappelé l'importance d'accélérer les projets agricoles et d'appuyer la profession pour répondre aux exigences gouvernementales.

Nadège Hubert

Yonne

L'ADIE CONFIRME SON RÔLE MAJEUR DANS L'INCLUSION ÉCONOMIQUE DES ICAUNAIS. L'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie), spécialisée dans le microcrédit et l'accompagnement des entrepreneurs en marge du système bancaire classique, a accordé 1,3 M€ de financements pour soutenir des projets de création d'entreprise et de retour à l'emploi dans l'Yonne, en 2025. « L'objectif est de permettre une insertion économique et professionnelle par le biais de microcrédits à des publics qui ne peuvent pas obtenir de crédits auprès de banques », a rappelé Jean-Yves Germon, le directeur territorial adjoint pour la Bourgogne Franche-Comté dans les colonnes de L'Yonne républicaine. À travers quelque 278 microcrédits d'un montant maximal de 15.000 €, accordés à 171 entreprises de l'Yonne, l'an dernier, l'Adie a accompagné des profils souvent fragilisés : demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, jeunes entrepreneurs ou personnes en reconversion. Le montant moyen du soutien financier se situe aux alentours de 4.700 €. Au-delà du financement, l'association mise sur un accompagnement personnalisé afin de sécuriser les parcours et favoriser la pérennité des activités créées. Ce sont ainsi 270 entrepreneurs qui ont été encadrés par les collaborateurs de l'association. À l'échelle nationale, l'association a financé plus de 30.000 entrepreneurs en 2025 et permis la création de près de 22.000 emplois.

en bref

Retrouvez l'intégralité de votre journal et plus encore sur

www.journal-du-palais.fr

Une expérience digitale accrue avec votre journal

- Informations économiques et juridiques
- Contenu web exclusif
- Nouvelles fonctionnalités bientôt disponibles

COLLECTIVITÉS

Une Cité des Présents pour repenser l'avenir

Nièvre. Alors que, le 10 mai, on commémorait les 45 ans de l'élection de François Mitterrand à la Présidence de la République, Château-Chinon célébrait la réouverture des feux musées du septennat et des costumes, fermés en 2019, désormais réunis sous une même identité : la Cité des Présents, ode aux offrandes protocolaires et à la mode. Dans son fief électoral, que reste-t-il du Président de la République au plus long mandat ?



Vases donnés à François et Danielle Mitterrand en Ouzbékistan en 1993 par le président Karimov. Crédit : JDP.



Bien sûr, le nom est là. Mais ce qui fut jadis un musée à la gloire de l'homme s'est mué en un hommage au protocole. Dans l'espace de 2.000 m², la figure de celui que l'on surnommait « Tonton », locataire de l'Élysée de 1981 à 1995 est présente, mais de manière sporadique : sur une toile intitulée L'homme à la rose, sur un vase du Mémorial de Tamerlan, offert par l'Ouzbékistan, sur une peinture représentant le chef de l'État en dirigeant Baoulé ; 4.800 objets qui reflètent ses échanges avec 86 pays visités mais aussi avec la France par des pièces plus insolites : une paire de chaussettes tricotées ou le dessin d'une classe de primaire. Car, explique Thibault Richard, responsable de la Cité des Présents : « C'est une collection qui raconte davantage le rôle de l'offrande dans le cadre protocolaire. Une collection que François Mitterrand voulait visible par tous les Français. C'était une évolution nécessaire pour attirer un nouveau public et raconter une autre histoire de ces objets ». Mais l'esprit-

cest là, qui se résume par cette phrase manuscrite dès l'entrée du musée : « Il m'a paru naturel que les cadeaux reçus dans mes fonctions de Président de la République fussent accessibles à tous ». Si l'on note l'utilisation du subjonctif, il reflète aussi une tradition dont Jacques Chirac fut l'ultime adepte avec le musée du Quai Branly ou celui de Sarran : la trace culturelle laissée par les Hommes d'État. Mais une trace éphémère. Alors que La Boiserie, demeure historique de Charles de Gaulle est à vendre, la fréquentation du Musée du Septennat (ouvert en 1986, agrandi en 1992), était passée de plusieurs dizaines de milliers de visiteurs par an, à moins de 5.000 au moment de sa fermeture. Quant au feu Musée du Costume, il laisse aujourd'hui place à un Musée de la mode à la scénographie minimaliste mais réussie, qui raconte 350 ans d'histoire vestimentaire - principalement féminine - à travers 150 pièces choisies parmi les 5.000 que compte le musée, pour nombre issues de la collection d'un Château-Chinois de cœur, issu des Arts-décoratifs, du nom de Jules Dardy. Une collection qui illustre aussi une autre histoire tout

aussi passionnante, liée au vêtement : la libération de la femme et son émancipation, par la mode.

UN LIEU POLITIQUE

Pour Fabien Bazin, président du Conseil départemental de la Nièvre, la Cité des Présents est bien plus qu'un musée : « Le modèle des musées doit évoluer. Notre ambition, avec la Cité des Présents, est de proposer un lieu où penser le débat public, un lieu destiné à faire réfléchir, où l'on se rencontre pour tenter de penser le monde. » Derrière cet appel à « ne pas s'enfermer dans le temps court » se dessine également une ambition politique : « Lutter contre le bipartisme à l'américaine, où ne subsistent plus que, d'un côté, les MAGA et, de l'autre, les démocrates. Un tiers des cafés ont fermé et, pourtant, nous n'avons jamais eu autant besoin de débattre et de trouver des compromis. » Le projet architectural lui-même a été conçu pour briser l'isolement du musée. Le pavillon central est conçu comme un « trait d'union » non seulement entre les deux collections (cadeaux et mode), mais surtout entre le musée et le centre-ville de Château-Chinon via l'Office de tourisme. Cette volonté d'ouverture vise à réintégrer le musée dans la vie quotidienne des citoyens, et faire de la « maison du Morvan » la nouvelle porte d'entrée de la cité : « Nous devons penser les lieux autrement. François Mitterrand avait dit : "après moi il n'y aura plus que des comptes". Multiplier les lieux

d'échange, c'est un héritage de François Mitterrand au-delà de l'histoire et de son enracinement local qui continue de nous guider. Il ne pensait pas le temps court, et les collections nous le montrent. C'est le dernier à avoir érigé la culture en outil de débat public », ajoute Fabien Bazin.

Derrière les expositions, des conférences, visites thématiques et dispositifs pédagogiques destinés aux collégiens accompagnent les collections pour encourager une lecture critique de l'histoire et du monde contemporain. Les objets exposés deviennent ainsi des supports de réflexion politique et sociale : le globe de François Mitterrand où figurent Jarnac et Château-Chinon - effacé par les doigts qui s'y sont frottés - interroge le rapport entre enracinement local et responsabilité internationale, tandis que le parcours consacré à la mode retrace l'évolution de la place des femmes dans la société. Un lieu qui se veut donc « populaire » et qui vise 40.000 visiteurs par an. Et pour ceux qui se poseraient la question de la cohérence de faire coexister deux musées qui n'ont - a priori - rien en commun, la réponse se trouve en grimpant la colline de Château-Chinon : de Dardy à Mitterrand, deux hommes « indéfectiblement attachés à Château-Chinon et à la Nièvre », comme l'a précisé le président de l'Institut François-Mitterrand et ancien ministre, Jean Glavany, lors de l'inauguration.

En haut à gauche : Extérieur de la Cité des Présents François Mitterrand et Maison du Morvan. Crédit : Département de la Nièvre - Cité des Présents François Mitterrand.

En bas : Robe de cocktail réalisée par la mère de la donatrice en mousseline de soie, 1962. Don au musée de la Mode de Christine de Hennezel 2009. Crédit : Cité des Présents François Mitterrand - Bibracte Antoine Maillier.



Antoine Gavory

En chiffres

◆ Le projet, dont le coût global s'élève à **17,5 M€** est principalement assuré par le Conseil départemental de la Nièvre (**11 M€**), la Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs (**2,082 M€**). La région Bourgogne Franche-Comté contribue à hauteur de **2,201 M€** et l'État à hauteur de **1,2 M€**.

Yonne. Le contrat de territoire « eau climat et biodiversité Cure-Yonne » 2026-2030, qui sera adopté le 12 mai prochain, recense 99 actions déployées sur 116 communes, dont 48 situées hors du périmètre du parc.

5,8 M€ mobilisés pour la préservation des milieux aquatiques et humides



Depuis plus de 20 ans, le parc naturel régional (PNR) du Morvan, les collectivités territoriales, et l'Agence eau Seine-Normandie se sont engagés dans une démarche commune de préservation de la ressource en eau et de restauration des milieux aquatiques et humides à travers des contrats de territoire successifs. Un accord-cadre qui ne concerne pas moins de 116 communes bourguignonnes.

Le périmètre d'intervention s'étend, en effet, sur quelque 214.000 hectares, répartis sur les territoires de la Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne - de Cravant-Deux-Rivières au nord à Glux-en-Glenne au sud et de Dompierre-sur-Héry à l'ouest à Saulieu à l'est - et comprend 1.656 kilomètres de cours d'eau, soit les trois bassins versants du Cousin, de la Cure et l'amont de l'Yonne ainsi que tous leurs affluents.

L'ensemble du programme compte 224 captages qui alimentent en eau potable près de 48.000 habitants.

L'adoption imminente du contrat de territoire « eau climat et biodiversité Cure-Yonne » 2026-2030 va permettre au syndicat mixte du parc naturel régional (PNR) du Morvan de poursuivre son action de restauration des milieux aquatiques et humides sur un périmètre de 214.000 hectares.
Crédit : PNR du Morvan.



morphologie des cours d'eau ou encore de préserver « la qualité des eaux superficielles vis-à-vis des pollutions diffuses et ponctuelles ».

MOUVEMENT COLLECTIF

« La démarche de contrat global « Cure-Yonne » est née d'une prise de conscience, par les acteurs locaux, des problématiques liées à l'eau, à l'échelle de leur bassin versant. Sur ce territoire, depuis 1999, les différents outils de gestion de l'eau se sont succédé », rappelle le syndicat mixte qui bénéficie, outre du soutien financier de l'Agence eau Seine-Normandie, de l'appui du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, des conseils départementaux et des intercommunalités. D'autant que, depuis 2016, il a été désigné pour exercer, sur le périmètre, la compétence Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) dont certains champs d'action recoupent ceux instaurés dans le contrat de territoire.

Stéphane Bourdier

Déployé à travers 99 actions - « principalement des actions de restauration des milieux, d'études, d'accompagnement, qui seront menées, avec les collectivités, les propriétaires et les socio-professionnels du territoire », précise Laure Jouglard, ani-

matrice du contrat territorial auprès du syndicat mixte du PNR du Morvan -, le programme pluriannuel a été doté d'un montant prévisionnel de 5,8 M€. Une enveloppe bien plus importante que la précédente puisque le dernier contrat territorial

« eau climat Cure-Yonne » 2021-2024 n'entendait mobiliser qu'à peine plus de 3,3 M€, selon les chiffres publiés sur le site du Parc du Morvan. Le plan prévoyait, notamment, d'œuvrer à la restauration de la continuité écologique, de l'hydro-

Région BFC. Pendant des mois, les étudiants en kinésithérapie ont dénoncé des frais de scolarité jugés exorbitants en BFC. L'annonce de la gratuité des études à Dijon marque une avancée majeure pour la profession. Mais dans la région, les futurs kinés ne sont pas tous logés à la même enseigne.

Devenir « kiné » : gratuit à Dijon, toujours trop cher à Nevers



On veut soigner, pas commencer notre vie avec une dette. » Depuis plusieurs mois, la colère montait chez les étudiants en kiné de Dijon et Nevers. En cause : des frais de scolarité avoisinant les 30.000 € à Nevers. Une situation dénoncée par plusieurs collectifs étudiants, qui alertaient sur une sélection par l'argent dans une profession pourtant confrontée à une pénurie de praticiens. Dans ce contexte tendu, l'annonce faite le 5 mai par la région BFC a été accueillie comme une victoire.

À partir de septembre 2026, les études à l'Institut de formation en masso-kinésithérapie (IFMK) de Dijon deviendront gratuites. L'établissement intégrera l'Université de Bourgogne Europe, permettant ainsi un alignement sur le modèle des formations universitaires publiques : les étudiants devront déboursier les 200€ de cotisations étudiantes, bien loin des 5.000 € jusqu'à



En décembre 2025 le mouvement « kinéligé » avait pour but de faire bouger les choses par rapport aux prix des études. C'est chose faite pour Dijon. Crédit : archives JDP.

présent (20.000 € pour suivre leur cursus complet). Une somme souvent financée par des prêts bancaires, des aides familiales ou des emplois étudiants cumulés avec les cours et les stages, plusieurs étudiants racontaient devoir « compter chaque euro », repousser des projets personnels ou encore renoncer à certaines opportunités faute de moyens. Cette question du coût des études dépasse d'ailleurs le seul cadre étudiant. « Alors que les déserts médicaux progressent et que les

besoins en rééducation explosent avec le vieillissement de la population, l'accès aux études reste, lui, financièrement inégal », se plaignait Nicolas Pinsault, vice-président de l'Ordre national des masseurs-kinésithérapeutes.

NEVERS, DERNIER BASTION PAYANT DE LA RÉGION

Mais malgré cette avancée, le combat est loin d'être terminé. Car dans la région, tous les IFMK ne bénéficieront pas du même traitement. À Nevers, les

frais de scolarité restent particulièrement élevés : environ 29.200 € pour les quatre années d'études, hors frais annexes. Ouvert en 2020, l'IFMK de Nevers fonctionne sous un statut privé associatif. Contrairement à Dijon, Besançon ou Montbéliard, l'établissement ne dépend pas directement d'une université publique. Résultat : les étudiants nivernais continuent de supporter des coûts très importants pour accéder au diplôme. Une situation qui nourrit un sentiment d'injustice chez de nombreux futurs professionnels. « Deux étudiants d'une même région, pour un même diplôme, mais avec des réalités financières totalement différentes », résume Guillaume Munsch, étudiant à l'IFMK de Dijon. Certains craignent même que cette différence crée, à terme, une forme de concurrence entre établissements. La décision prise à Dijon pourrait toutefois rebattre les cartes.

Enzo Beaudet

Yonne

SENS : LE RÉAMÉNAGEMENT DES PROMENADES SUIT SON COURS. À Sens, le réaménagement des Promenades se poursuit avec la rénovation de la place Jean-Jaurès. C'est la dernière phase d'un vaste chantier urbain de 40.000 m². Estimé à 8 M€, le projet vise à rendre le centre-ville plus attractif, plus agréable et plus végétalisé, avec le soutien de l'État, de la région BFC, du conseil départemental de l'Yonne, de la communauté d'agglomération du Grand Sénonais et de l'Union européenne via le Feder. La seule requalification de la place représente 1,5 M€. Le chantier prévoit notamment l'extension du parking, porté de 192 à 216 places, dont dix PMR et plusieurs équipées de bornes électriques.

Côte-d'Or

LA FIBRE EN RÉSEAU PRIVÉ POUR LA CHARTREUSE. Un nouveau réseau de télécommunications ultra-haut débit, indépendant des circuits commerciaux classiques, a été mis en service le lundi 27 avril pour le Centre Hospitalier La Chartreuse. Ce Groupement fermé d'utilisateur relie désormais 15 sites hospitaliers entre Dijon et Beaune, incluant l'unité médico-psychologique de la maison d'arrêt. Contrairement aux réseaux domestiques, ce réseau est physiquement isolé et réservé aux acteurs publics, garantissant une sécurité accrue et une souveraineté sur les données de santé. En s'appuyant sur cette infrastructure départementale de 280 km - dans laquelle 5,5 M€ ont été investis depuis 2017 - l'hôpital s'acquitte d'une redevance de 222.000 € sur dix ans. Le gain pour le CHLC est estimé à 750 000 € sur la décennie. Le dispositif raccorde déjà 132 sites sur le territoire.

en bref

AVIS D'EXPERT

Le contrôle des finances publiques, un rôle central des chambres régionales des comptes

Collectivités. Le contrôle budgétaires des collectivités par la chambre régionale des comptes : un dispositif original qui a fait ses preuves en matière de finances publiques.

Chambre régionale
des comptes
Bourgogne-Franche-Comté



PAR EMMANUEL ROUX,
PRÉSIDENT DE
LA CHAMBRE
RÉGIONALE DES
COMPTES BFC.

Les lois de décentralisation de 1982 à 1984 ont consacré le principe de « libre administration des collectivités locales », introduit par l'article 72 de la constitution. Cet article reconnaît aux collectivités territoriales la capacité à s'administrer librement par des conseils élus ainsi que la capacité de gérer, par leurs délibérations, leurs affaires propres.

Toutefois, le contrôle de l'Etat, tel qu'exercé par le préfet, n'a pas disparu pour autant. La loi du 2 mars 1982 a transformé la tutelle a priori en contrôle de légalité exercé a posteriori sous le contrôle du juge administratif.

Mais le contrôle budgétaire des collectivités territoriales fait l'objet de dispositions particulières. En effet, la sensibilité des enjeux budgétaires et financiers a conduit à donner au préfet la capacité d'intervenir dans le processus d'adoption des budgets par d'autres moyens que la saisine du juge administratif.

Mais ne pouvant bien évidemment pas donner le sentiment de revenir à une tutelle a priori, le législateur a confié aux chambres régionales des comptes un rôle central et original. Celles-ci interviennent en effet sur saisine du préfet pour apprécier l'existence d'un déficit ou pallier l'absence de budget voté et elles peuvent proposer un projet de budget au préfet si elles l'estiment nécessaire.

Afin de garantir la continuité des services publics, l'intervention de la chambre régionale des comptes se déroule dans un délai d'un mois, en intégrant, compte tenu du fait que les chambres sont des juridictions, une procédure contradictoire avec le maire ou le président de la collectivité ou de

l'établissement public concerné.

Point majeur à bien avoir en tête dans le contexte des finances publiques que nous connaissons : les collectivités territoriales sont soumises à une « règle d'or » qui leur interdit d'une part de s'endetter pour financer des dépenses de fonctionnement, d'autre part de rembourser les intérêts de la dette par des ressources tirées de l'emprunt.

En l'absence de vote du budget, la chambre régionale des comptes élabore et propose un budget qui doit permettre la continuité des services publics.

Les dépenses de fonctionnement que la chambre retiendra pour construire ce budget devront permettre le paiement des fournisseurs et les dépenses de personnel. En revanche, les dépenses facultatives, comme par exemple les subventions aux associations, ne figureront pas dans le budget élaboré par la chambre ; il appartiendra alors à la collectivité, lorsqu'elle aura retrouvé la plénitude de ses prérogatives budgétaires, de les inscrire au budget par une délibération spécifique.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, la chambre s'assurera que la collectivité dispose des crédits nécessaires pour payer ses emprunts et ne pas interrompre les chantiers en cours ou les travaux répondant à des impératifs de sécurité ou de sûreté. Mais au-delà de ce type de dépenses, la chambre n'en inscrira aucune autre.

Une fois que ce projet de budget, dit a minima, sera arrêté par la chambre, celle-ci le transmettra au préfet qui ne

« Depuis maintenant plus de 40 ans, ce dispositif garantit de manière efficace l'application des règles budgétaires. »

pourra s'en écarter qu'en motivant les raisons de cette décision. Dans les faits, les préconisations de la chambre sont quasiment toujours suivies.

Pour ce qui concerne un budget voté en déséquilibre, la chambre va d'abord s'assurer que l'appréciation du préfet est exacte car si la chambre devait estimer que le budget est en équilibre, la procédure sera interrompue, la collectivité



IMAGE GÉNÉRÉE PAR IA

retrouvant son pouvoir budgétaire. En revanche, si la chambre constate un déséquilibre, elle proposera à la collectivité, dans un premier avis des mesures de rétablissement. Si celle-ci adopte ces propositions, la chambre rendra un avis budgétaire de conformité et la procédure s'arrêtera là.

Si l'assemblée délibérante ne suit pas les propositions de la chambre, dans un second avis budgétaire adressé cette fois au préfet, la chambre arrêtera un projet de budget modifié. Dans son arrêté réglant le budget le préfet peut toujours s'écarter des propositions de la chambre mais il devra, dans ce cas-là, motiver les raisons de ce choix.

Les propositions de la chambre en cas de budget en déséquilibre portent d'abord sur les dépenses afin de trouver les économies nécessaires pour rééquilibrer le budget. A défaut de trouver des économies suffisantes, la chambre pro-

posera une augmentation des tarifs des services publics et pourra le cas échéant préconiser une augmentation de la fiscalité si une telle augmentation s'avère nécessaire pour rétablir l'équilibre des comptes.

Si l'augmentation préconisée ne permet pas de rétablir l'équilibre, la chambre régionale des comptes mettra en place un plan de redressement sur plusieurs exercices et s'assurera chaque année que la collectivité respecte bien ce plan. Si ce n'est pas le cas, elle proposera au préfet un budget rectifié qui permettra de poursuivre le redressement des finances.

Le nombre d'avis budgétaires rendus annuellement par les 17 chambres régionales des comptes est de l'ordre de 500 ; pour la chambre régionale des comptes de Bourgogne-Franche-Comté ils sont en moyenne d'une vingtaine par an.

Cette procédure a une réelle portée pratique et permet de concilier le principe de libre administration des libertés locales avec celui d'équilibre budgétaire.

Depuis maintenant plus de 40 ans, ce dispositif garantit de manière efficace l'application des règles budgétaires.

Alors qu'elles réalisent environ 60 % de l'investissement public, la dette des collectivités territoriales ne représente que 5,5% du PIB. Cette situation résulte sans nul doute de l'existence et de l'effectivité de cette procédure de contrôle budgétaire exercée par les chambres régionales des comptes.

La CRTC... et vous !

La Cour des comptes et les chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC) lancent leur 5^e campagne de participation citoyenne, qui se déroule jusqu'au 22 juin 2026, le public peut proposer des sujets qu'il souhaiterait voir contrôler par les juridictions financières sur le site participationcitoyenne.ccomptes.fr

Opinions

Lutter contre la fraude sociale mais préserver le secret professionnel

Union nationale des professions libérales (UNAPL)

L'Union nationale des professions libérales (UNAPL) réaffirme son engagement total en faveur de la lutte contre les fraudes sociales et fiscales. Les professions libérales considèrent que les fraudes doivent être combattues avec fermeté.

Mais cette exigence ne peut justifier la remise en cause des principes fondamentaux qui protègent les citoyens. Or plusieurs dispositions du projet de loi relatif à la lutte contre les fraudes sociales et fiscales soulèvent de graves inquiétudes concernant le secret professionnel et, en particulier, le secret médical.

Le secret professionnel constitue le socle de la confiance entre un professionnel libéral et la personne qu'il accompagne, conseille ou soigne. Sans cette

garantie, c'est la protection même des libertés individuelles qui est fragilisée.

Le texte adopté prévoit un élargissement des possibilités d'accès, d'échange et de circulation de données sensibles. Même encadrée, l'extension de cet accès à des acteurs extérieurs aux professions concernées crée un précédent dangereux.

Les professionnels libéraux sont personnellement dépositaires du secret professionnel et pénalement responsables de sa violation. Cette responsabilité ne peut être diluée dans des dispositifs administratifs élargissant toujours davantage la circulation de données sensibles.

L'UNAPL alerte également sur les risques croissants de cybermalveillance, de fuites de données et d'usages non ma-

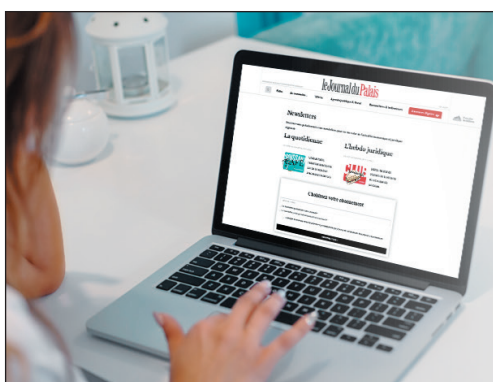
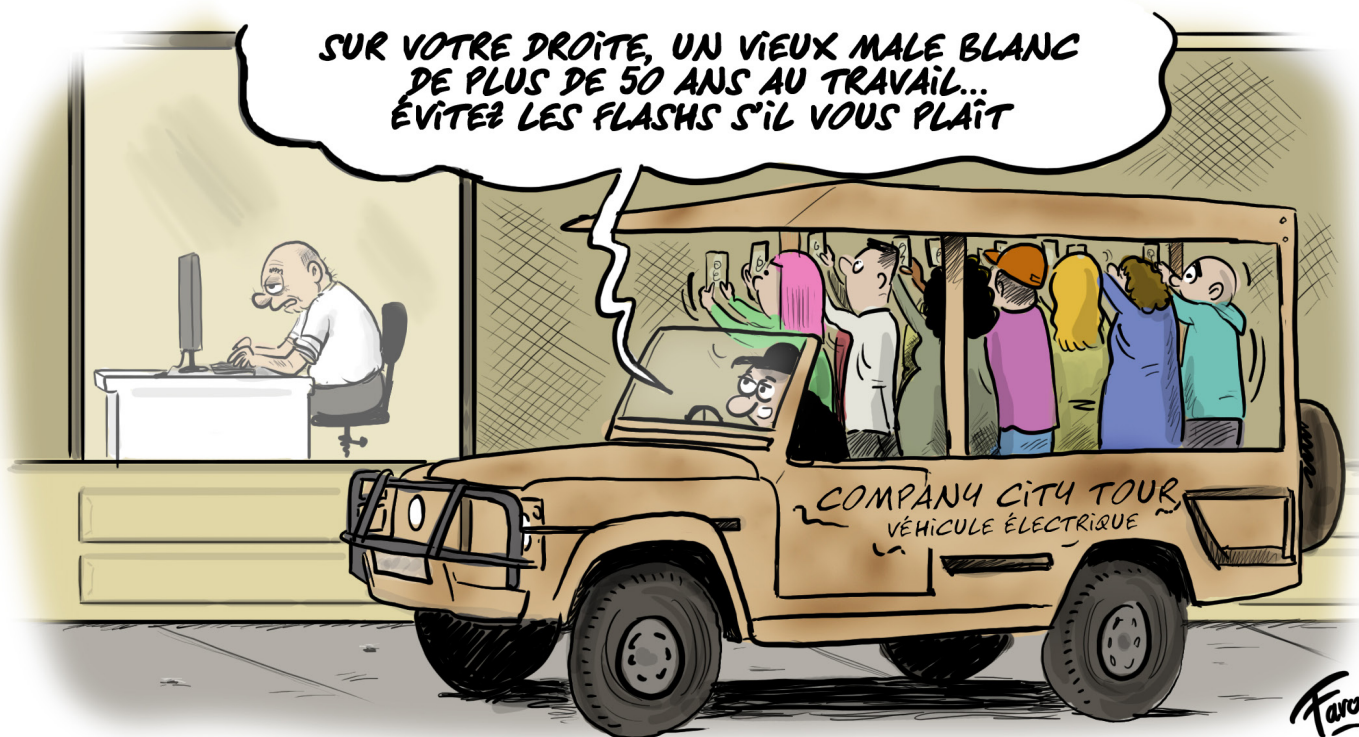
trisés dans un contexte où les attaques numériques visant les données de santé se multiplient.

L'UNAPL appelle donc les pouvoirs publics à travailler à des solutions pleinement compatibles avec la lutte contre la fraude et le respect absolu du secret professionnel, et se propose de contribuer à ces travaux de manière active. L'efficacité des contrôles ne peut reposer sur un affaiblissement des garanties fondamentales accordées aux citoyens.

L'UNAPL sera pleinement mobilisée chaque fois qu'une évolution législative ou réglementaire conduira à remettre en cause le secret professionnel. Sur ce sujet, aucune ambiguïté n'est possible : le secret professionnel doit demeurer inviolable.

Le regard de Faro

LES CADRES SENIORS DISPARAISSENT PEU À PEU DU MONDE DE L'ENTREPRISE



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

Le billet PAR EMMANUELLE DE JESUS

Le petit Rapporteur



J'avoue, j'ai rongé mon frein comme on dit des chevaux de course derrière les starting gates à Longchamp, mais ça y est, depuis le 27 avril, à 12 pour et 10 contre, les

députés de la commission sur l'audiovisuel public ont voté pour la publication du rapport rédigé par leur collègue de l'Union des droites pour la République (UDR), Charles Alloncle, je peux donc y aller, tagada tagada. Or donc, ledit rapport est disponible sur le site de l'Assemblée nationale - quand il n'est pas en dérangement. Sinon, avant même sa publication, il était distillé par ledit Alloncle sur les médias plutôt portés très à droite, ce qui en dit long sur l'honnêteté intellectuelle du machin. Joie, depuis, des « vrais » Français, vous savez, ceux qui pensent qu'on leur cache tout, qu'une élite de puissants copains-coquins se tient les coudes pour leur faire avaler des couleuvres et qui fait des saluts nazis après un banquet de cochonnailles, mais non mais non, c'était pas des saluts nazis, c'est Jean-Kévin qui avait forcé sur le beaujolpif, ça va ça va, on va pas en faire un fromage, ah là là on peut plus rien dire.

Ben si, visiblement, on peut tout dire. Par exemple, qu'on devrait mettre l'audiovisuel public sous cloche politique et/ou privée - c'est d'ailleurs l'avis du moi, candidat à la présidentielle, Jordan Bardella - comme au bon vieux temps de l'ORTF où un conseiller de l'Élysée assistait aux directs du JT, histoire de donner un coup sur la laisse. Entendons-nous bien : je ne cautionne en aucun cas les producteurs-animateurs qui se font du beurre sur le dos du contribuable, pas plus que le train de vie dispendieux des cadres sup de France 2 qui logent au Martinez pendant le Festival de Cannes sous prétexte de soutenir la création française. Qu'on en finisse avec ces escroqueries me semble parfaitement légitime. De là à jeter le bébé avec l'eau du bain, non. Car si on n'aime pas les émissions du service public, il suffit de zapper. Par contre, le jour où ces médias disparaîtront, ne fleuriront plus que des chaînes payées par des milliardaires, où s'entendront à longueur d'antenne les voix de leurs maîtres. Un peu comme cette voix venue susurrer à l'oreille de Charles Alloncle une série de questions à charge pour les représentants du service de l'audiovisuel public, émanant directement de la direction des affaires institutionnelles du groupe Lagardère, contrôlé par Vincent Bolloré, d'après une enquête du quotidien Le Monde... « Je ne les ai pas utilisées », a juré ses grands dieux le Rapporteur. S'il le dit. Je dis, moi, que rarement un mot comme celui de « rapporteur » aura été à ce point de circonstance...

Le coin bouquins

GUIDE DE L'ENQUÊTEUR ADMINISTRATIF.

L'enquête administrative est de plus en plus fréquente au sein des trois fonctions publiques. Si le cadre d'intervention sécurisé, les grands principes déontologiques et la méthodologie sont essentiels pour mener à bien l'enquête, la relation humaine reste au cœur de la démarche. Cet ouvrage permettra aux agents chargés d'une enquête administrative de développer une vision plus claire de leur positionnement dans un cadre disciplinaire ou de risques socioprofessionnels. Au-delà de l'aspect technique et juridique, découvrez l'aspect relationnel de l'enquête administrative pour réussir cette mission dans le respect des personnes et du collectif de travail.

♦ Éditions Gereso, 187 pages, 25 €.

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif. Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

Adjudications

Maître Marie RAIMBAULT
6 rue Hernoux - 21000 DIJON
Tél. 03.80.30.85.85

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

MERCREDI 1ER JUILLET 2026 A 10H30

A l'audience du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de DIJON, Cité judiciaire, 13 boulevard Clémenceau, Salle A

Sur la commune de Dijon, 21000

Dans un ensemble immobilier situé 15, 17 et 26 avenue du Lac, 1 à 15 avenue des Champs Perdrrix et 2 à 10 place de la Fontaine d'Ouche.

Cadastré section EM7 et EM 19, pour une contenance, totale de 99 a et 88 ca. LOT 334 : Au 8^{ème} étage sud-ouest, un appartement portant le numéro 175, comprenant : Quatre pièces principales, entrée, dégagement, 3 chambres, salle d'eau, WC, surface de rangement, pièce de vie avec cuisine, d'une surface de 75 m² environ.

LOT 382 : Au 2^e sous-sol, une cave, portant le numéro 175.

LOT 803 : Au 1^{er} sous-sol, un parking, portant le numéro 175.

L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de l'occupation des lieux

MISE A PRIX : 20.000 € (vingt mille euros)
LES ENCHERES NE PEUVENT ÊTRE PORTEES
QUE PAR UN AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE
DIJON

VISITE : MARDI 16 JUIN 2026 A 10H00 par la SELARL AD LITEM, commissaire de Justice à DIJON.

A la requête : Du Syndicat des copropriétaires représentant l'ensemble immobilier dénommé «RESIDENCE LES CHAMPS PERDRRIX», représenté par son syndic en exercice, agissant par son représentant légal en exercice domicilié es qualité audit siège.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du tribunal judiciaire de DIJON uniquement le matin sur rendez-vous, au cabinet de Me Marie RAIMBAULT ou sur le site internet <https://avoventes.fr> L2602558



SCP D'AVOCATS MAUSSION
50 rue de Talant - 21000 DIJON

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

MERCREDI 1^{er} JUILLET 2026 A 10 H 30

A l'audience du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Dijon, Cité Judiciaire, 13 boulevard Clémenceau à Dijon.

CHENOVE (21300), 54 Boulevard Edouard Branly,

Cadastré section AI, numéro 125 pour 11a 92ca

Lots 7 et 103

Un appartement situé au rez-de-chaussée comprenant : entrée, cuisine, séjour, salle d'eau, wc

Une cave

L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de l'occupation des lieux.

MISE A PRIX : 20.000 €

LES ENCHÈRES NE PEUVENT ÊTRE PORTEES QUE PAR UN AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE DIJON

VISITE : MARDI 16 JUIN 2026 A 09 H 00

A la requête du Syndicat des copropriétaires de la résidence LE VOLTAIRE, 1 rue Maney & Jacques Perignon à 21300 Chenôve, immatriculé au registre national des copropriétés sous le n°AB7-330-145, représenté par son syndic en exercice le cabinet EVEN DU FOU, SAS au capital de 80 000.00 €, inscrite au RCS de Dijon sous le n° B 328 401 963 dont le siège social est 9 Bd Rembrandt BP 41614 à 21016 DIJON Cedex, représentée par son représentant légal en exercice, domicilié audit siège, créancier poursuivant, ayant la SCP MAUSSION pour avocat, 50 rue de Talant à Dijon.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Dijon uniquement le matin sur rendez-vous, ou au cabinet de la SCP MAUSSION, 50 rue de Talant à Dijon. L2602701

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional

LE JOURNAL DU PALAIS

S.A.S. au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon

Société du groupe Legalnet

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON

Tél. : 03.80.68.25.55 - Site internet : www.journal-du-palais.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi

de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication :

S.A.S. Compagnie Mobilière de Gestion de Participations,

représentée par Michel GUYOMARD

Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS

Rédaction : Frédéric CHEVALIER

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €

Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres

Polignon Pla de L'Estany s/n - 1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 183851

xxx

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org

Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises,
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour
traiter au mieux vos publications.

Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales
par mail :

annoncelegale.jdp@legalnet.org

Annances légales

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

VENTE CESSIION
ATTRIBUTION D'APPORTS

LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

FALCO / SARL à associé unique SALON BASIL

Vente de fonds de commerce

Suivant acte reçu par Maître LAUREAU le 05/05/2026, enregistré au SPFE DIJON, le 11/05/2026, dossier 2026 19868, réf 2104P01 2026 N 1261, contenant : CESSIION DE FONDS DE COMMERCE

Par Monsieur Michel FALCO et Madame Sylvie USQUIN, son épouse, demeurant à DIJON, 42 rue Charles Dumont

Au profit de la SARL à associé unique SALON BASIL au capital de 2.000 €, siège à DIJON, 1 rue Jules Massenet, RCS DIJON 103 312 351

D'UN FONDS DE COMMERCE de salon de coiffure avec vente de produits se rapportant à l'activité sis et exploité à DIJON, 1 rue Jules Massenet, connu sous l'enseigne et le nom commercial «FASYL CREATION COIFFURE», pour lequel Madame FALCO est immatriculée au RCS DIJON sous le n° 349 796 169

Moyennant le prix de 100.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 95.000 € et aux éléments corporels pour 5.000 €

Entrée en jouissance : 5 mai 2026

Les oppositions seront reçues chez Maître LAUREAU où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

L2602684

Pour avis .

SARL CLAUDEL & VEJUX

19-21 place bossuet, (21000) DIJON

Vente de fonds de commerce

Aux termes d'un acte authentique reçu le 04/05/2026 par Maître Marc JESS, notaire à SAINT-APOLLINAIRE (21) - 49 rue René Cassin, la SARL CLAUDEL & VEJUX, Société à responsabilité limitée en liquidation, au capital de TROIS MILLE VINGT EUROS (3.020,00 €), dont le siège social est à DIJON (21000), 19-21 place Bossuet. Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON et identifiée sous le numéro 904 359 536. En liquidation judiciaire aux termes d'un jugement du tribunal de commerce de DIJON, en date du 13 janvier 2026, et représenté par la SELARL ASTEREN représentée par Maître Thibaud POINSARD, Liquidateur, demeurant professionnellement à DIJON, 19 avenue Albert Camus, (21000) DIJON, autorisé en vertu d'une ordonnance rendue le 21 février 2026, a cédé à «DELARUE OPTIQUE» Société à responsabilité limitée au capital de TROIS MILLE EUROS (3.000,00 €), dont le siège social est à DIJON (21000), 19 place Bossuet. Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON et identifiée sous le numéro unique d'identification 994 081 982, un fonds de commerce d'optique, exploité à Dijon (21000) 19-21 place Bossuet, moyennant le prix de 45 000,00 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 30 000,00 €, aux mobiliers, agencements pour 15 000,00 €. La date d'entrée en jouissance fixée au 26 février 2026. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales au siège de l'étude de Maître POINSARD, mandataire judiciaire à DIJON (21000), 19 avenue Albert Camus, où domicile a été élu à cet effet.

Marc Jess

L2602685

CONSTITUTION DE SOCIETE

SANTE ET TERRITOIRES

Société par actions simplifiée au capital de 400 000 euros
Siège social : 18 Rue Davout, 21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 28/04/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Dénomination : SANTE ET TERRITOIRES

Siège : 18 Rue Davout, 21000 DIJON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 400 000 euros

Objet : - L'acquisition, la propriété, la construction, la rénovation, la réhabilitation, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur de tous biens et droits immobiliers bâtis ou non bâtis par nos soins ou par l'intermédiaire d'un intervenant,

- L'investissement dans des actifs immobiliers destinés notamment à l'hébergement des séniors, aux résidences services séniors, aux établissements médicaux-sociaux, aux structures d'accueil spécialisées, ainsi que tout bien immobilier en lien direct ou indirect avec le secteur de la santé ainsi que toutes activités connexes ou complémentaires,

- La location nue ou meublée de tous biens immobiliers, la conclusion de baux commerciaux, professionnels ou d'habitation notamment avec des exploitants, gestionnaires ou opérateurs spécialisés,

- La prise de participation, directe ou indirecte, dans des sociétés civiles ou commerciales, groupements ou structures juridiques ayant un objet similaire, connexe ou complémentaire

- La souscription d'emprunts, l'octroi de garanties, sûretés ou cautionnements nécessaires à la réalisation de l'objet social,

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : La société **ACTIF'INVEST**, Société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 30 000 000 euros, ayant son siège social 18 rue Davout, 21000 DIJON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 801 918 368 RCS DIJON, Représentée aux présentes par sa Présidente, La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 775 718 216 RCS TROYES,

Elle-même représentée par **Monsieur Dan CHICHE**, son Directeur Finance, Recouvrement et Pilotage, dûment habilité à cet effet en vertu d'une délégation de pouvoirs en date du 22 septembre 2025 consentie par Monsieur Emmanuel VEY, Directeur Général de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

POUR AVIS Le Président

L2601535

POUR PLUS DE RAPIDITE,

Optez pour le règlement par virement ou par carte bancaire

03.80.68.25.55.

GROUPE etc

SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

AU DEPOT

Par acte SSP du 09/04/2026 est constituée une société par actions simplifiée dénommée **AU DEPOT** capital de 1.000 €, siège social : 22 ZI du Bas des Combets - 21410 FLEUREY SUR OUCHE, objet social : Le débit de boissons, la petite restauration, l'organisation d'événements, soirées à thèmes, durée 99 ans, président : Monsieur Julien ANDRZEJEWSKI, demeurant 12 Grande Rue - 21410 ARCEY, directeur général : Madame Aurélie CLERC, demeurant 12 Grande Rue - 21410 ARCEY. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Agrément : Les cessions d'actions entre associés sont libres. Elles ne peuvent être cédées à un tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Immatriculation au R.C.S. de DIJON.

L2602619

LE CHATEAU DE LAYER

Suivant acte reçu le 6 mai 2026 par Maître Hubert CHARLOT, Notaire à DIJON (21000), enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de DIJON, il a été constituée la société suivante :

DÉNOMINATION : LE CHATEAU DE LAYER.

FORME : Société par actions simplifiée. CAPITAL SOCIAL : 500,00 €.

SIÈGE : SAULON LA CHAPELLE (21910), 9 rue de Layer.

OBJET : La location immobilière, l'hébergement en chambre d'hôtes, en gîtes, la petite restauration, la location d'emplacements de garages ou de stationnement. Vente de produits alimentaires.

DURÉE : 99 ans.

APPORTS EN NUMÉRAIRE : 500,00 €.

PRÉSIDENT : Madame Marion Laura JANVIER, demeurant à SAULON LA CHAPELLE (21910), 9 rue de Layer.

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Monsieur Jonathan BLANC, demeurant à SAULON LA CHAPELLE (21910), 9 rue de Layer.

IMMATRICULATION : R.C.S. de DIJON (21000).

CESSION DE PARTS : Toute cession est soumise à agrément, sauf entre associés.

Pour avis et mention, Hubert CHARLOT.

LEGA SPHERE AVOCATS

2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

LYSI

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé signé électroniquement en date du 24 avril 2026.

Dénomination : LYSI.

Forme : Société par actions simplifiée.

Siège social : 6 Chemin de la Carotte, 21460 Epioisses.

Objet : La recherche, le développement et l'innovation et notamment l'étude, la conception, le prototypage, le développement technique et l'ingénierie de produits, matériels et équipements innovants destinés à la pratique et à l'optimisation de la performance dans les sports de raquettes ; La fabrication, l'achat, la vente, l'importation, l'exportation et la distribution de matériel de sport, textile, accessoires et produits technologiques dérivés ; La prestation de services d'analyse de la performance, le coaching de haut niveau, le conseil technique auprès des sportifs, des clubs et des fédérations ; L'organisation de conférences, de séminaires, de stages de perfectionnement, de sessions de formation, ainsi que la mise en place de journées de tests de produits et de tous événements liés à la promotion des activités sportives ; La création de contenus digitaux, de logiciels ou d'applications mobiles dédiés au sport ; Le dépôt, l'acquisition, l'exploitation, la gestion et la concession de toutes licences de brevets, marques, dessins, modèle et plus généralement tout droit de propriété intellectuelle pouvant se rattacher à l'objet de la société ; Et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher à l'objet de la société ou à des objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

Durée de la société : 99 années.

Capital social fixe : 20000 euros divisé en 20000 actions de 1 euro chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : Les Actions sont librement cessibles (aucun agrément nécessaire) uniquement entre associés. Les Actions ne peuvent être cédées au profit de tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité prévue pour les décisions collectives extraordinaires. En cas d'associé unique, la Cession est libre.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés :

Président : Monsieur Yves RODET

1 rue des Bressandes 21200 Beaune.

Directeur général : Monsieur Adrien MELIS 13 rue du Président Kruger

71100 Chalon sur Saône.

La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

Pour avis.

L2602686

THÉMIS Notaires de France

Office notarial situé à DIJON (21000)
21 place de la République

LE CHATEAU DE LAYER

Suivant acte reçu le 6 mai 2026 par Maître Hubert CHARLOT, Notaire à DIJON (21000), enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de DIJON, il a été constituée la société suivante :

DÉNOMINATION : LE CHATEAU DE LAYER.

FORME : Société par actions simplifiée. CAPITAL SOCIAL : 500,00 €.

SIÈGE : SAULON LA CHAPELLE (21910), 9 rue de Layer.

OBJET : La location immobilière, l'hébergement en chambre d'hôtes, en gîtes, la petite restauration, la location d'emplacements de garages ou de stationnement. Vente de produits alimentaires.

DURÉE : 99 ans.

APPORTS EN NUMÉRAIRE : 500,00 €.

PRÉSIDENT : Madame Marion Laura JANVIER, demeurant à SAULON LA CHAPELLE (21910), 9 rue de Layer.

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Monsieur Jonathan BLANC, demeurant à SAULON LA CHAPELLE (21910), 9 rue de Layer.

IMMATRICULATION : R.C.S. de DIJON (21000).

CESSION DE PARTS : Toute cession est soumise à agrément, sauf entre associés.

Pour avis et mention, Hubert CHARLOT.

L2602636

LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

BEGI

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître MUGNERET le 05/05/2026, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : BEGI.

SIÈGE SOCIAL : 1 ter rue de la Tournelle - 21110 ROUVRES EN PLAINE.

DURÉE : 99 ans.

OBJET : L'acquisition, l'apport, la propriété, l'aménagement, l'administration, la gestion et la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers.

CAPITAL SOCIAL : 970 €.

APPORTS EN NUMÉRAIRE : 970 €.

GÉRANCE : M. Florian BEJOT, demeurant à ROUVRES EN PLAINE (21110), 1 ter rue de la Tournelle & M. Julien GIRAUD, demeurant à DIJON, 4 rue du Bataillon de Choc.

CLAUDE D'AGRÈMENT : Toute cession de part est soumise à l'agrément des associés statuant à l'unanimité.

IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON.

Pour avis.

L2602640

FIDAL AVOCATS

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

Naudet Forêts Nord-Ouest

Constitution SASU

Suivant acte SSP du 11/05/2026 il a été constitué une société par actions simplifiée unipersonnelle immatriculée au RCS de Dijon :

Dénomination : Naudet Forêts Nord-Ouest

Objet social : activité de sylviculture comprenant notamment les travaux de boisement, plantation, reboisement, dégageant, entretien forestier et d'espaces verts, production, achat et vente de produits liés à la sylviculture

Siège social : 4 Rue de Lugny, 21290 Leuglay

Capital social : 1 000 euros

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de Dijon

Président : PEPINIERES NAUDET, SA à conseil d'administration au capital de 1 611 158 euros dont le siège social est 4 Rue de Lugny, 21290 Leuglay, immatriculée n° 775 567 860 RCS Dijon

Commissaire aux comptes titulaire : ETC AUDIT, SARL au capital de 225 000 euros dont le siège social est Place de l'Europe, 89000 Saint-Georges-sur-Baulche, immatriculée n° 493 539 944 RCS Auxerre

Admission aux assemblées et droits de vote : à chaque action est attaché un droit de vote.

Clause d'agrément : La transmission d'actions s'effectue librement.

L2602735

FIDAL AVOCATS

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

Notaires

SCP François PENY, François GUILLERMET, Stéphanie CHAPUIS et Luc DASNOY

Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

NAMIKA IMMOBILIER

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique reçu le 12/05/2026 par Maître François GUILLERMET, Notaire à DIJON (21000) - 2 rue Bossack, il a été constituée une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : NAMIKA IMMOBILIER

Objet social : - la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers - l'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles, - l'administration, la mise en valeur et plus généralement l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux et notamment un studio, sis à PARIS (75011) 21 rue Titon-et, plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de l'objet de la société

Siège social : 4 rue des Cent Vignes, 21200 BEAUNE

Capital : 1 800 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Gérance : M. ROELANDT Fabrice 4 rue des Cent Vignes 21200 BEAUNE

Clause d'agrément : oui

François GUILLERMET

L2602761

FIDAL AVOCATS

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

MIRAD GROUP

Avis est donné de la constitution :

Dénomination : MIRAD GROUP

Forme : SARL

Capital : 1.000 Euros

Siège social : 1 Rue de la Priale 21110 COLLONGES ET PREMIERES

Durée : 99 années

Objet : L'exploitation d'une activité de restauration rapide, snacking, brasserie, traiteur, vente à emporter, self-service ainsi que tous autres établissements ouverts au public et dans lesquels se débilitent les produits de consommation susvisés,

Gérant : Monsieur Nicolas FREY Demeurant à COLLONGES ET PREMIERES (21110) 1 Rue de la Priale

Agrément : Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes, y compris entre ascendants, descendants et conjoints, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

Droit de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives, il dispose d'un nombre de voix égal à celui des parts sociales qu'il possède.

Immatriculation : RCS DIJON

L2602693

LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

Direct INVEST

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître PÉRON le 11/05/2026, a été constituée une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DIRECT INVEST

Siège social : 3 rue de la chaumière 21240 TALANT

Durée : 99 ans

Objet : l'acquisition de tous immeubles non bâtis et de tous immeubles bâtis à usage commercial, professionnel, d'habitation ou mixte, en l'état, viabilisés ou construction d'immeubles ; La conclusion de tout emprunt pour l'acquisition desdits immeubles ; l'activité de marchand de biens, la promotion immobilière, toutes activités de maîtrise d'œuvre et de construction et de commercialisation de biens immobiliers avant et/ou après achèvement ; la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous ces immeubles ainsi que de ceux dont elle pourrait devenir ultérieurement propriétaire ainsi que la vente éventuelle de parties desdits immeubles ; la gestion de son patrimoine mobilier, financier et immobilier ;

Capital social : 10.000 €

Apports en numéraire : 10.000 €

Président : la SARL à associé unique HDPI GROUPE au capital de 5 000 €, siège à TALANT (21240), 3 rue de la chaumière, RCS DIJON 892 108 010

Directeur général : la société civile EDINVEST au capital de 660 000 €, siège à FONTAINE LES DIJON (21121), 1 rue de la petite fin, RCS DIJON 890 090 327

Admission aux assemblées : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par un mandataire.

Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Clauses restreignant la libre disposition des actions : cession d'actions libre entre actionnaires et soumise à agrément dans les autres cas

Immatriculation : RCS DIJON

Pour avis

L2602763

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



**LEGI CONSEILS
BOURGOGNE**
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

**GHITO
DEVELOPPEMENT**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 12/05/2026, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : GHITO DEVELOPPEMENT

Objet social : L'activité de licence de marque, de concession, de franchise ou tout autre modèle contractuel pour notamment la création, le développement, l'animation et la formation de réseaux d'agence de travaux de second œuvre ; L'assistance et le conseil aux entreprises ; La prise de participations dans toutes sociétés et notamment dans les sociétés ayant pour activité les travaux de second œuvre ;

Siège social : 3 rue Nicolas de Condorcet, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR

Capital : 3 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Président : LOHE, EURL au capital de 215 000 €, ayant son siège social 3 rue Nicolas de Condorcet 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR, immatriculée sous le n°890466584 au RCS de DIJON

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque action donne droit à une voix.

Clause d'agrément : Cession d'actions libre entre associés, agrément en cas de transmission à d'autres personnes.
L2602766

**MODIFICATION
DE STATUTS**

C.K. DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 2 000,00 Euros
Siège social :
Hameau de Changey, 20 Grande Rue
21420 ECHEVRONNE
834 328 437 RCS DIJON

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 2 mai 2026, il a été décidé :

Modification de l'objet social avec effet au 2 mai 2026 :

Ancienne mention : négoce de vins, spiritueux, boissons alcoolisées et non alcoolisées, liqueurs, produits alimentaires, location de matériel dédié à l'exploitation de négoce de boissons, organisation, conception et animation d'événements, agent commercial, ainsi que toutes opérations s'y rattachant.

Nouvelle mention : la société a pour objet, en France et à l'étranger, la production agricole, la culture, la récolte, la transformation légère et la commercialisation exclusivement des produits cultivés par la société de champignons comestibles, de truffes et de produits issus de la myciculture, ainsi que l'exploitation de champignonnières et de truffières.

L'article «Objet social» des statuts a été modifié en conséquence.

Transfert du siège social : Le siège social a été transféré au 9 rue Vachelet, 21320 Maconge, à compter du 2 mai 2026.

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de DIJON
Pour avis,
L2602767

SCI SFAENA
SCI au capital de 612 €
Siège social : 6 RUE LACORDAIRE
21290 RECEY SUR OURCE
RCS de DIJON n°497 883 199

Avis de modification

L'AGE du 14/04/2026 a décidé à compter du 14/04/2026 de :

- de nommer en qualité de co-gérant M. RENARDET ELOI, demeurant 23 CHEMIN DES ANTES 91370 VERRIERES LE BUISSON et de co-gérant M. RENARDET ALEXANDRE, demeurant 6 RUE LOCARDAIRE 21290 RECEY SUR OURCE en remplacement de M. RENARDET SIGISMOND, pour cause de décès.

- modifier l'objet social anciennement La société a pour objet la mise à disposition gratuite de Monsieur Sigisbert RENARDET à titre viager d'un appartement d'habitation destiné à constituer son domicile qui devient 1°) L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle), la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, 2°) La mise à disposition gratuite de Monsieur Sigisbert RENARDET à titre viager d'un bien à usage d'habitation destiné à constituer son domicile.. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
Modification au RCS de DIJON.
L2602596

**PASSION
IMMOBILIER**

Société à responsabilité limitée au capital de 20.000,00 Euros
Siège social :
118 avenue Roland Carraz
21300 CHENÔVE
851 988 279 R.C.S. Dijon

Aux termes du PV d'AGE en date du 14 avril 2026, le siège social a été transféré au 2 allée de la Michaudière à LONGVIC (21600), à compter du même jour.

L'article siège social des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : La gérance.
L2602624

BASSI F.

SARL au capital de 500 Euros
Siège social :
17 rue Pasteur - 21000 DIJON
902 113 794 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 03/04/2026, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 17 rue Paul Thenard - 21000 DIJON au 17 rue Pasteur - 21000 DIJON, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis : La gérance.
L2602637



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

ASTREE

Société civile immobilière (SCI)
Ancien capital social : 100.000 Euros
Nouveau capital social : 1.000 Euros
Siège social :
4 Grande Rue - 21121 AHUY
952 866 473 R.C.S. Dijon

Aux termes des décisions unanimes en date du 1^{er} avril 2026, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 100.000 € à 1.000 € et de nommer à compter du 01/04/2026, en qualité de co-gérante, M^{me} Kim WEBER, demeurant 4 rue Basse - 21540 DREE.

Mention sera portée au R.C.S. de DIJON.
L2602651



**LES
COMPAGNONS
CONSTRUCTEURS
DE MAISONS
INDIVIDUELLES
(LCCMI)**

SAS au capital de 76 200 €
Siège social : Rue de Vignery
21160 PERRIGNY LES DIJON
RCS de DIJON n°327 095 287

Avis de modification

Le comité de direction du 30/04/2026 a décidé à compter du 30/04/2026 de nommer en qualité de directeur général la Sociéte HOLDING NAOMA, SAS au capital de 1 000 €, ayant son siège social 6 rue Charles Peguy 21000 DIJON, immatriculée sous le n°103238176 au RCS de DIJON en remplacement de M^{me} Régine CARTIER épouse PETION, directrice générale, pour cause de démission.
Modification au RCS de DIJON.
L2602653



SCP PARRY-AVRIL & NEYRET
Notaires à BEAUNE (Côte d'Or)
16 rue de Lorraine

SCI CANCEL SABRE

Société Civile Immobilière
Capital : 533,57 Euros
Siège social : 10 avenue Charles Jaffelin 21200 BEAUNE
RCS DIJON SIREN 349 983 726

L'AGE du 11/08/2025 de la SCI CANCEL SABRE a :

- décidé de proroger la durée de la société de 50 ans, soit jusqu'au 10 août 2075,

- décidé de transférer le siège social du 10 avenue Charles Jaffelin, 21200 BEAUNE au 23 avenue Bartholoni 74140 SCIEZ

En conséquence, les articles 4 et 5 des statuts seront modifiés.

Mention sera faite au RCS de DIJON
Pour avis, Le gérant.
L2602765

MXD IMMO

SCI au capital de 1.000 €
Siège social : 3 rue de Beauregard
21600 LONGVIC
RCS DIJON 943 586 057

**Changement de
dénomination**

Selon décisions du 07/05/2026, les associés ont décidé unaniment de modifier la dénomination sociale, qui est devenue : TOISON IMMO et de modifier l'article 3 des statuts

Nouvelle mention :
Dénomination : TOISON IMMO
Mention au RCS de Dijon
L2602681

AUX P'TITS LOUPS

Transfert de siège

Le 01/05/2026, l'associée unique de la société AUX P'TITS LOUPS (SARLU au capital de 7 500 €, siège au 5 rue du Château, 21000 DIJON, immat 509 090 924 RCS DIJON) a décidé de transférer son siège social au 28 rue de la Redoute, 21850 SAINT APOLLINAIRE et a modifié en conséquence l'art. 4 des statuts. Anc Mention : 5 rue du Château, 21000 DIJON. Nouv mention : 28 rue de la Redoute, 21850 SAINT APOLLINAIRE.
Pour avis.
L2602688



SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

GRANSAGNES

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 395 000 €
Siège social : 590, Voie Communale N°41
Dite du Carcot
21800 QUETIGNY
RCS DIJON 928 174 192

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 01/05/2026, Monsieur Valentin GRANSAGNES, demeurant 1, rue Simone Veil 21650 ARC SUR TILLE a été nommé cogérant à compter du 01/05/2026. Monsieur Philippe GRANSAGNES qui était seul gérant est désormais cogérant. Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis.
L2602692

DRIVE CARS

SASU
CAPITAL SOCIAL : 1 000 €
Siège social : 6 RUE JEAN BAPTISTE SAY
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
898 450 911 RCS DIJON

Le P.V des D.A.U réunie le 01/04/26 a décidé de transférer le siège social à 50 Avenue de Tavaux
21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR à compter de ce jour. L'article n°4 des statuts a été modifié en conséquence. Modifications seront effectuées au TC de DIJON.
L2602700

le Journal du Palais

**POUR PLUS
DE
RAPIDITE,**

**Envoyez-nous
vos annonces
par mail**



**annoncelegale.jdp
@legalnet.org**



CD²L

Société Par Actions Simplifiée au capital de 2 000 €
Siège social : 7 rue du Bourgarain
21130 VILLERS-LES-POTS
790 833 214 RCS DIJON

La collectivité des associés a décidé de transférer le siège social du 79 b rue en Pallery 21850 SAINT APOLLINAIRE, au 7 rue du Bourgarain 21130 VILLERS-LES-POTS, et ce à compter du 01/05/2026.
Modification au RCS de DIJON.
Pour avis, le Président
L2602775

FUSION

Me Philippe CHATEAU

Avocat à la Cour
36 avenue de Langres
21000 DIJON

**FRANCE ACTIVE
BOURGOGNE**

Bâtiment LE QUATUOR IV, 44 avenue
Françoise Giroud à DIJON (21000),
SIREN 487 700 965 - RNA W 212
008 066

**AVIS DE PROJET DE
FUSION
Association absorbée**

FRANCE ACTIVE BOURGOGNE, association déclarée à la préfecture de la COTE D'OR le 08.08.2005, inscrite à l'INSEE le 08.08.2005, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont la création a été publiée au JO le 27.08.2005, dont le siège social est domicilié au Bâtiment LE QUATUOR IV, 44 avenue Françoise Giroud à DIJON (21000), et dont le n° SIREN est le 487 700 965 et le n° RNA W 212 008 066, dont l'objet est «sur le territoire couvrant les quatre départements de la Côte d'Or, de la Nièvre, de la Saône et Loire et de l'Yonne contribuer au développement des territoires, en donnant aux entrepreneurs engagés au service de l'utilité sociale, de l'emploi et des territoires, les moyens de créer et de développer leur projet ; à cette fin, mettre en œuvre des solutions de financement solidaire, assurer un accompagnement ciblé et mettre en relation les entrepreneurs avec des partenaires utiles à leur projet et à leur engagement au service de la société ; adhérer au projet stratégique du réseau et aux principes du contrat de réseau ; au-delà, accompagner les territoires et les collectivités locales pour favoriser l'émergence et l'implantation de projet à impact, structurant et à forte utilité sociale, territoriale ou sociétale.»

FRANCE ACTIVE FRANCHE-COMTE, association déclarée à la préfecture du DOUBS le 22.03.2005, inscrite à l'INSEE le 22.03.2005 ; régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont la création a été publiée au JO le 23.04.2005, dont le siège social est domicilié au 10 avenue Georges Clemenceau à BESANCON (25000), dont le n° SIREN est le 482 449 410 et le n° RNA W 251 000 733, dont l'objet est «d'accompagner la réussite des entrepreneurs engagés à chaque étape de la vie de l'entreprise : émergence création/reprise développement, transformation ; l'entrepreneuriat engagé contribue à la création d'emplois locaux non délocalisables, apporte des solutions innovantes en matière d'environnement, de cohésion sociale, de développement territorial et de gouvernance ; permettre à chaque entrepreneur de s'investir dans un projet porteur d'impact positif pour l'emploi, le territoire, l'utilité sociale ou l'environnement ; intervenir sur l'ensemble du territoire de l'ex Franche-Comté et ponctuellement à l'échelle de la Région Bourgogne Franche-Comté ; associer à son action les partenaires tant publics que privés, tant institutionnels qu'opérationnels.»

Il est envisagé une opération de fusion absorption par laquelle l'association «FRANCE ACTIVE BOURGOGNE» est absorbée par l'association «FRANCE ACTIVE FRANCHE COMTE».

Le projet de traité de fusion a été arrêté le 30 avril 2026 par les conseils d'administrations des deux associations participantes. La réunion des assemblées générales des membres des associations participantes, appelées à statuer sur ce projet de fusion, est prévue le 30 juin 2026. Conformément aux dispositions de l'article 9 bis de la loi du 1^{er} juillet 1901 et des articles 152 et 153 du décret du 16 août 1901, la fusion emportera, à la date de réalisation définitive de l'opération, dissolution sans liquidation de l'association absorbée et transmission universelle de son patrimoine à l'association absorbante, dans l'état où il se trouvera à cette date.

La désignation et l'évaluation de l'actif et du passif ainsi que des engagements souscrits, dont la transmission à l'association FRANCE ACTIVE FRANCHE COMTE par l'association FRANCE ACTIVE BOURGOGNE, sont les suivantes :

- Actif de l'association FRANCE ACTIVE BOURGOGNE transmis à l'association FRANCE ACTIVE FRANCHE COMTE : Les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les immobilisations financières : prêts, les installations techniques, matériel et outillage, les autres immobilisations financières : CAA, PTG, dépôt de garantie, Dotation ligne de CAA, PTG, apport CCA, FAA, DASESS, PRS et encours, les créances et subventions à recevoir, les valeurs mobilières de placement, les disponibilités, les charges constatées d'avance, pour un montant global de 5 112 688,92 €.

- Passif de l'association FRANCE ACTIVE BOURGOGNE transmis à l'association FRANCE ACTIVE FRANCHE COMTE : Les provisions pour risques, les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, les dettes fournisseurs et comptes rattachés, les dettes fiscales et sociales, les autres dettes, les produits constatés d'avance, pour un montant global de 613 165,77 € ;

Soit une valeur nette des apports s'élevant en conséquence à 4 499 523,15 €.

Les membres de l'association FRANCE ACTIVE BOURGOGNE deviendront de plein droit membres de l'association FRANCE ACTIVE FRANCHE COMTE, conformément aux stipulations du traité de fusion et à l'article 9 bis de la loi du 1^{er} juillet 1901.

L'association FRANCE ACTIVE FRANCHE COMTE sera substituée de plein droit à l'association FRANCE ACTIVE BOURGOGNE dans l'ensemble de ses droits et obligations, contrats, autorisations, agréments, conventions, contentieux, etc., sous réserve des accords éventuellement requis des cocontractants.
Pour avis le Président.
L2602739

Il est prévu qu'à l'issue de l'opération, l'association résultant de la fusion sera dénommée FRANCE ACTIVE BOURGOGNE FRANCHE COMTE, dont l'objet social sera : «L'association a pour objectif d'apporter aux entrepreneurs, dirigeant es d'associations et d'entreprises sociales, les moyens d'agir pour un avenir plus solidaire, démocratique et écologique : - L'association protège le parcours entrepreneurial de celles et ceux qui sont les plus éloigné-es du financement bancaire (femmes, publics fragiles, jeunes) et est aux côtés de celles et ceux qui portent un projet d'utilité sociale et environnementale. - L'association encourage l'investissement solidaire et donne les moyens aux acteurs de l'Economie sociale et solidaire de voir plus grand. - L'association renforce l'engagement social et environnemental de tous-tes les entrepreneur-es pour construire une société résolument plus solidaire. -Et toute activité similaire ou connexe - Avec l'ensemble de ses partenaires, elle agit pour l'emploi, le développement des territoires et le renforcement du lien social. Cette association a vocation à intervenir sur l'ensemble du territoire de la région Bourgogne Franche-Comté», dont le siège sera transféré au siège de FRANCE ACTIVE BOURGOGNE domiciliée au Bâtiment LE QUATUOR IV, 44 avenue Françoise Giroud à DIJON (21000).

Le projet de traité de fusion a été arrêté le 30 avril 2026 par les conseils d'administrations des deux associations participantes. La réunion des assemblées générales des membres des associations participantes, appelées à statuer sur ce projet de fusion, est prévue le 30 juin 2026. Conformément aux dispositions de l'article 9 bis de la loi du 1^{er} juillet 1901 et des articles 152 et 153 du décret du 16 août 1901, la fusion emportera, à la date de réalisation définitive de l'opération, dissolution sans liquidation de l'association absorbée et transmission universelle de son patrimoine à l'association absorbante, dans l'état où il se trouvera à cette date.

La désignation et l'évaluation de l'actif et du passif ainsi que des engagements souscrits, dont la transmission à l'association FRANCE ACTIVE FRANCHE COMTE par l'association FRANCE ACTIVE BOURGOGNE, sont les suivantes :

- Actif de l'association FRANCE ACTIVE BOURGOGNE transmis à l'association FRANCE ACTIVE FRANCHE COMTE : Les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les immobilisations financières : prêts, les installations techniques, matériel et outillage, les autres immobilisations financières : CAA, PTG, dépôt de garantie, Dotation ligne de CAA, PTG, apport CCA, FAA, DASESS, PRS et encours, les créances et subventions à recevoir, les valeurs mobilières de placement, les disponibilités, les charges constatées d'avance, pour un montant global de 5 112 688,92 €.

- Passif de l'association FRANCE ACTIVE BOURGOGNE transmis à l'association FRANCE ACTIVE FRANCHE COMTE : Les provisions pour risques, les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, les dettes fournisseurs et comptes rattachés, les dettes fiscales et sociales, les autres dettes, les produits constatés d'avance, pour un montant global de 613 165,77 € ;

Soit une valeur nette des apports s'élevant en conséquence à 4 499 523,15 €.

Les membres de l'association FRANCE ACTIVE BOURGOGNE deviendront de plein droit membres de l'association FRANCE ACTIVE FRANCHE COMTE, conformément aux stipulations du traité de fusion et à l'article 9 bis de la loi du 1^{er} juillet 1901.

L'association FRANCE ACTIVE FRANCHE COMTE sera substituée de plein droit à l'association FRANCE ACTIVE BOURGOGNE dans l'ensemble de ses droits et obligations, contrats, autorisations, agréments, conventions, contentieux, etc., sous réserve des accords éventuellement requis des cocontractants.
Pour avis le Président.
L2602739

ANNONCES LÉGALES

**DERNIER DÉLAI
POUR VOS PUBLICATIONS :
JEUDI 16 HEURES**

annoncelegale.jdp@legalnet.org

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

DISSOLUTION

DE SOCIETE

SCI FAMILIALE
BARRIÈRE

au capital de 168.000 Euros
Siège social : IS SUR TILLE (21120)
5 rue Victor Hugo
SIREN 351 395 736 R.C.S. Dijon

Avis : Dissolution anticipée à compter du 15/03/2026 et mise en liquidation amiable.
Liquidateur et siège de la liquidation : M. Charles BARRIÈRE à IS SUR TILLE (21120), 5 rue Victor Hugo, lieu où la correspondance est à adresser et les actes et documents à notifier.
Les dépôts légaux seront effectués au greffe du tribunal de commerce DIJON en annexe au R.C.S.
L2602608

SARL PHILIPPE
BRUNEAU

Par décision du 31/03/2026, l'Associé Unique de la «SARL PHILIPPE BRUNEAU», capital : 100 500 €, siège : 2, rue de Saint-Amand 21210 THOISY LA BERCHERE, 519 516 843 RCS DIJON, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/03/2026 et sa mise en liquidation amiable. Liquidateur : Philippe BRUNEAU, demeurant 2, rue de Saint-Amand 21210 THOISY LA BERCHERE, Associé Unique, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts. Siège de liquidation : 2, rue de Saint-Amand - 21210 THOISY LA BERCHERE, adresse de correspondance et de notification des actes et documents concernant la liquidation. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au GTC de DIJON, en annexe au RCS.
L2602638

M ET C BARBIERI

SCI au capital de 2 000 €
Siège social : 16 avenue de corton
21550 LADOIX SERRIGNY
RCS de DIJON n°800 909 871

Avis de dissolution

L'assemble générale du 15/04/2026 a approuvé la dissolution Volontaire de la société à compter du 15/04/2026. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M^{me} BARBIERI Marie-Laure, demeurant 27 Rue des Roles 21200 BEAUNE et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
L2602679

LEGATIS

LA PETITE
CHOUETTE

Société civile en liquidation
au capital de 15 244,90 euros
Siège social :
7 Rue de la Chouette 21000 DIJON
Rcs DIJON 377 667 688

Avis de dissolution et de
nomination de liquidateur

Suivant décisions unanimes des associés en date du 6 mai 2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société.

A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation : Madame Céline FABUREAU demeurant 130 Rue du Palais d'Été 34070 MONTPELLIER.

Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 7 Rue de la Chouette 21000 DIJON siège de liquidation.

Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de DIJON

Pour avis, le liquidateur.
L2602764

CRACOVIE
PATRIMOINE

Société civile en liquidation
au capital de 500.000 Euros
Siège social et de liquidation :
5 rue des Boissières
21240 TALANT
479 022 964 R.C.S. Dijon

Avis de dissolution
anticipée

L'assemblée générale extraordinaire du 06/05/2026 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur la SAS SERVICE IMMOBILIER AMENAGEMENT SIA dont le siège est à TALANT (21240), 5 chemin des Boissières, 328 746 433 R.C.S. DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 5 rue des Boissières à TALANT (21240). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au R.C.S.

Pour avis : Le liquidateur.
L2602313

CLOTURE

DE LIQUIDATION

CHA STUDIO

CHA STUDIO - Société à responsabilité limitée en liquidation -au capital de 1 000 euros - Siège social : 21 Rue Adéodat Boissard 21000 DIJON - Siège de liquidation : 21 Rue Adéodat Boissard 21000 DIJON - 788 998 169 RCS DIJON- Le 30/04/2026 a été approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
L2602544

SCI FAMILIALE
BARRIÈRE

en liquidation
au capital de 168.000 Euros
Siège :
IS SUR TILLE (21120)
5 rue Victor Hugo
SIREN 351 395 736 R.C.S. Dijon

Avis : Clôture de liquidation au 05/04/2026.

Décharge du liquidateur : M. Charles BARRIÈRE à IS SUR TILLE (21120), 5 rue Victor Hugo.
Dépôt : R.C.S. DIJON.
L2602609

CRYSTAL
CARRELAGE

9, rue de la Liberté
21110 IZIER

Clôture de liquidation

Par décisions du 30/04/2026 au 9 Rue de la liberté 21110 IZIER, l'Associé Unique de la SARL CRYSTAL CARRELAGE en liquidation, capital : 3 000 €, siège : 9 Rue de la liberté 21110 IZIER, 811 807 015 RCS DIJON, a approuvé, en sa qualité de liquidateur, le compte définitif de liquidation et prononcé la clôture de la liquidation, à compter du 30/04/2026. Dépôt des comptes de liquidation au GTC de DIJON, en annexe au RCS. La Société sera radiée dudit registre.
L2602652

TRANSMISSION

UNIVERSELLE

DE PATRIMOINE

SYLVAMAX

9, rue du Golf
21800 QUETIGNY

TUP

Par décision du 12/05/2026, la société NRJR, Société par actions simplifiée, capital : 2 500 000 €, siège : 9 rue du Golf 21800 QUETIGNY, immatriculation : 948 726 955 RCS DIJON associée unique de la société SYLVAMAX, a décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON. Les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication de cet avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de DIJON.
L2602769

SECALIA TVB

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 4, boulevard Beauregard - 21600 LONGVIC
851 987 479 RCS DIJON

AVIS

Par décision du 12/05/2026 la SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DIJON CEREALES, société coopérative agricole à capital variable, siège social 4, boulevard Beauregard - 21600 LONGVIC, 378 610 703 RCS DIJON a, en sa qualité d'associé unique de la société SECALIA TVB, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société SECALIA TVB au profit de la SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DIJON CEREALES, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de 30 jours à compter de la date de publication au BODACC, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Pour avis
L2602770

AGRICALIA
PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 4, boulevard de Beauregard - 21600 LONGVIC
914 390 059 RCS DIJON

AVIS

Par décision du 12/05/2026 la SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DIJON CEREALES, société coopérative agricole à capital variable, siège social 4, boulevard Beauregard - 21600 LONGVIC, 378 610 703 RCS DIJON a, en sa qualité d'associé unique de la société AGRICALIA PARTICIPATIONS, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société AGRICALIA PARTICIPATIONS au profit de la SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DIJON CEREALES, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de 30 jours à compter de la date de publication au BODACC, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient

rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Pour avis
L2602771



WINEYES

SAS au capital de 1 000 euros Siège social : rue d'Epemay 21220 MOREY SAINT DENIS 898 691 308 RCS DIJON

TUP

Par décision du 11.05.2026, CYPRIEN ARLAUD SAS au capital de 5 000 € siège social rue d'Epemay 21220 MOREY SAINT DENIS, RCS DIJON 803 273 424 a en sa qualité d'associée unique de WINEYES décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine sans liquidation conformément aux dispositions de l'art. 1844-5 du Code civil.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de WINEYES au profit de CYPRIEN ARLAUD, sans qu'il y ait lieu à liquidation sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de 30 jours à compter de la date de publication au BODACC les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou en cas d'opposition que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Les oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce de DIJON, Bd Clémenceau 21000 DIJON.

Pour avis Le Président
L2602682

LIQUIDATION

JUDICIAIRE

LMS SA

9-11, RUE de La Litte 92390 VILLENEUVE LA GARENNE.
RCS NANTERRE : 572 044 808.
Etablissement secondaire à DIJON : 572 044 808 - 2005 B 515. ACTIVITE : Grossiste en revêtements sol et mur, transformation, mise en oeuvre de tous articles destinés à l'équipement de la maison

Jugement du tribunal des activités économiques de Nanterre en date du 5 mai 2026 a prononcé la liquidation judiciaire, sous le numéro 2026J00517 désigne liquidateur Selarl C. Basse Mission Conduite Par Me Christophe Basse 171 AVENUE CHARLES DE GAULLE 92200 Neuilly-sur-Seine et la Selarl Herbaut-Pecou Mission Conduite Par Me Alexandre Herbaut 125 TERRASSE DE L'UNIVERSITE CS 40152 92741 NANTERRE CEDEX , met fin à la mission de l'administrateur Fhb Mission Conduite Par Me Benjamin Tamboise 176 AVENUE CHARLES DE GAULLE 92200 NEUILLY SUR SEINE et la SELARL Detroit Mission Conduite Par Me Charles-Henri Carboni 35-37-39 AVENUE SAINTE-FOY 92200 NEUILLY SUR SEINE
L2602762

REDRESSEMENT

JUDICIAIRE

LITERIE AURA

163 rue Barthélémy Thimonnier - 69530 BRIGNAIS, R.C.S. LYON : 802 542 530. Etablissement secondaire à DIJON : 802 542 530 - 2024 B 1644. Activité : Commerce de literie.

Jugement du Tribunal des Activités Economiques de LYON en date du 05/05/2026 arrêtant le plan de redressement. Commissaire à l'exécution du plan : La SELARL

FHBX, représentée par Maître Gaël COUTURIER ou Maître Charlotte FORT, 24 rue Childebert - 69002 LYON, la SELARL AJ PARTENAIRES, représentée par Maître Didier LAPIERRE et Maître Ludivine SAPIN, 174 rue de Créqui - 69003 LYON.
L2602632

CHANGEMENT DE

REGIME MATRIMONIAL

OFFICE NOTARIAL
SOBOLE-SYLVESTRE

1H Place des Ayers et Rue Henri Marc
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

EPOUX ALIMEHAJ-
RABOSSIT

Aux termes d'un acte reçu par Maître Delphine SERVIERE-POMMIER, Notaire au sein de l'Office notarial de CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800), 1H place des Ayers, le 24 avril 2026, Monsieur Besnik ALIMEHAJ, ouvrier du bâtiment, et Madame Olivia Virginia RABOSSIT, directrice revenues, demeurant ensemble à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800), 1 impasse du Buisson Rond, Monnsieur est né à PEJE (Kosovo) (Serbie) le 12 janvier 1994, Madame est née à DIJON (21000) le 14 octobre 1985. Mariés à la Mairie de MAGNY SUR TILLE (21), le 18 février 2023, sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont procédé au changement de leur régime matrimonial pour adopter le régime de la séparation de biens pure et simple.

Opposition à adresser dans les 3 mois de la parution du présent avis par lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte d'huissier à Maître SERVIERE-POMMIER, 1H place des Ayers - 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (art.1300-1 NCPC).

Pour avis :
Me D.SERVIERE-POMMIER.
L2602643



23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

PIPPONIAU -
POURPRIXCHANGEMENT DE
REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Omella JACQUESON le 11/05/2026 Monsieur Daniel Pierre PIPPONIAU et Madame Monique Marie Aleth Andrée POURPRIX, son épouse, demeurant à DIJON, 2C Allée Paul Valéry, Mariés sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat préalable à leur mariage à SAINT REMY (71100) le 22/03/1975

Ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant en cas de dissolution de celle-ci par le décès de l'un d'eux

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître JACQUESON, notaire à DIJON.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire de leur domicile

Pour avis
L2602736

SUCCESION

VACANTE

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 20/04/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne -Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. GUERIN Gilles décédé le 18/01/2025. Réf. 0218167607. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2602705

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 09/03/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne -Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} MONIN Denise décédée le 22/06/2025. Réf. 0218165756. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2602706

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 20/04/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne -Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. NOIROT Alain décédé le 10/07/2025. Réf. 0218167604. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2602707

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 09/03/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne -Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} TOMASELLI Antonia décédée le 14/02/2025. Réf. 0218165758. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2602708

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 16/04/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne -Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. D ALMEIDA TEIXEIRA Antonio décédé le 26/07/2025. Réf. 0218167609. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2602709

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 20/04/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne -Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. LECONTE Bernard décédé le 12/07/2025. Réf. 0218167606. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2602710

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} LAURET Jessica décédée le 16/08/2024 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218146184.
L2602711

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} TESTEVIDE Christelle décédée le 26/12/2024 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218154209. L2602712

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. BENETON Jean-Philippe décédé le 01/03/2025 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218155701. L2602713

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} LOPEZ MARTINEZ Antonia décédée le 26/02/2025 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218156096. L2602714

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} MAROTEL Marcelle décédée le 27/08/2021 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218132914. L2602715

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} JACQUELINET Jeanne décédée le 27/06/2015 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218044476. L2602716

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} DESCHUYFFLEER Peter décédé le 02/06/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218131285. L2602717

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. MONNET Fernand décédé le 21/11/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218155684. L2602727

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. TAUPE Sylvain décédé le 30/12/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218146196. L2602719

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. BOUHADDOU Tarik décédé le 13/02/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218134932. L2602720

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. VERON Henri décédé le 22/06/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218132919. L2602721

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. BERNARD Michel décédé le 04/01/2025 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218149966. L2602722

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. FRAU Gesuino décédé le 01/04/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218146192. L2602723

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. COUDURIER Jean-Louis décédé le 31/12/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218149996. L2602724

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. PARIS Christophe décédé le 10/07/2021 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218099363. L2602725

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} PHAN Thi décédée le 09/02/2025 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218154208. L2602726

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. MONNET Fernand décédé le 21/11/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218155684. L2602727

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. ROSSIGNOL Jean-Jacques décédé le 08/09/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218146207. L2602728

ANNONCES LÉGALES

NIOT Angélique

DOTTI Virginie

COLLET Chloé

03.80.68.25.55

annoncelegale.jdp@legalnet.org

AVIS

ADMINISTRATIF

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU DIJONNAIS

Avis d'enquête publique

Révision n° 2 du schéma de cohérence territoriale du Dijonnais

L'ouverture de l'enquête publique relative à la révision n° 2 du SCoT du Dijonnais a été prescrite par arrêté n° 2026-02 S du 14 avril 2026 pendant une durée de 32,5 jours, du lundi 1^{er} juin (9h) au vendredi 3 juillet 2026 (12h) inclus.

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- Les pièces administratives incluant notamment un registre d'enquête, une note explicative, l'arrêté d'ouverture d'enquête publique, les avis des personnes publiques associées, dont celui de la Mission Régionale d'Autorité environnementale accompagné du mémoire en réponse apporté par le Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais ;
- Le projet de SCoT arrêté, qui comporte une évaluation environnementale et un résumé non technique (Annexe 4 - rapport environnemental).

Madame la Présidente du Tribunal administratif de Dijon a nommé Monsieur Georges LECLERCQ, en qualité de Président de la commission d'enquête, Messieurs Patrick BRICLER et Jean-Marc DAURELLE, en qualité de membres titulaires et Monsieur Dominique LANTERNIER, en qualité de membre suppléant.

Lieux d'enquête

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus à la disposition des personnes qui désirent en prendre connaissance du lundi 1^{er} juin (9h) au vendredi 3 juillet 2026 (12h) inclus, dans les lieux d'enquête soit au siège des 3 EPCI membres, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Dijon métropole, siège de l'enquête publique où se trouve hébergé le Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais, 40 avenue du Drapeau à Dijon, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ;
- Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise, 12 rue Ampère à Genlis, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 ;
- Communauté de communes Norge et Tille, 47 route de Norges à Bretigny, du lundi au mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et les jeudi et vendredi de 9h à 12h.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique seront également consultables :

- sur le site internet du Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais <https://www.scot-du-dijonnais.fr/> dans la rubrique Révision n°2 en cours Enquête publique ;
- sur le registre dématérialisé sécurisé : <https://www.registre-dematerialisee.fr/7245> ;
- depuis un poste informatique mis à la disposition du public au siège de l'enquête publique (siège de Dijon métropole, également siège du Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais).

Dépôt des observations

Le public pourra déposer ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- sur les registres d'enquête ouverts dans les trois lieux d'enquête ;
- sur le registre dématérialisé sécurisé : <https://www.registre-dematerialisee.fr/7245> ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-7245@registre-dematerialisee.fr ;
- par courrier à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête sur le projet de révision n°2 du SCoT du Dijonnais, à l'adresse suivante : Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais, 40 avenue du Drapeau - CS 17510, 21075 DIJON Cedex.

Les observations du public peuvent être reçues par un ou plusieurs membres de la commission d'enquête dans le cadre des permanences.

Il ne sera pas tenu compte des observations qui seront formulées par d'autres voies que celles indiquées ci-dessus et en dehors de la période d'enquête publique allant du lundi 1^{er} juin (9h) au vendredi 3 juillet 2026 (12h) inclus.

L'ensemble des observations et propositions du public seront consultables au format papier, au siège de l'enquête publique et sur le registre dématérialisé sécurisé. Chacun aura la possibilité d'apposer ses observations de manière anonyme.

Permanences

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales dans le cadre des permanences assurées dans les lieux, jours et heures suivants :

- Dijon métropole, 40 avenue du Drapeau à Dijon

- lundi 1^{er} juin 2026 de 9h à 12h
- samedi 6 juin 2026 de 9h à 12h

- mercredi 24 juin 2026 de 14h à 17h
- vendredi 3 juillet 2026 de 9h à 12h

- Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise, 12 rue Ampère à Genlis

- lundi 1^{er} juin 2026 de 13h30 à 16h30
- jeudi 11 juin 2026 de 13h30 à 16h30

- jeudi 2 juillet 2026 de 13h30 à 16h30
- Mairie d'Zier, 2 rue de la Liberté

- samedi 20 juin 2026 de 9h à 12h
- Communauté de communes Norge

- et Tille, 47 route de Norges à Bretigny

- lundi 8 juin 2026 de 14h à 17h
- jeudi 11 juin 2026 de 9h à 12h

- mercredi 24 juin 2026 de 9h à 12h
- jeudi 2 juillet 2026 de 9h à 12h

- Mesures de publicité

Au-delà des avis presse publiés dans les journaux «Le Bien Public» et «Le Journal du Palais», l'arrêté et l'avis seront publiés par voie d'affichage 15 jours au moins avant le début de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci au siège des trois EPCI membres du Syndicat mixte dont l'un héberge le Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais ainsi qu'en mairie des 59 communes membres du périmètre du SCoT du Dijonnais. Ils seront également mis en ligne sur le site internet du Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais.

A l'issue de l'enquête publique

Après clôture des registres d'enquête, le Président de la commission d'enquête rencontrera, dans un délai de 8 jours, le Président du Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais ou son représentant et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais disposera ensuite d'un délai de 15 jours pour produire ses observations.

A l'issue du délai fixé à 30 jours, éventuellement prolongé dans les conditions fixées par l'article L.123-15 du code de l'environnement, Monsieur le Président de la commission d'enquête transmettra respectivement à Monsieur le Président du Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais et à Madame la Présidente du Tribunal administratif de Dijon le rapport de la commission d'enquête ainsi que ses conclusions motivées sur le projet soumis à l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant une année au siège du Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais, des trois EPCI membres et en Préfecture aux jours et heures habituels d'ouverture. Par ailleurs, ils seront également publiés sur le site internet du Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais.

Le Comité syndical du Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais pourra procéder par délibération à l'approbation du SCoT du Dijonnais, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et des conclusions de la commission d'enquête.

Demande d'informations

Le Président du Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais est responsable de l'enquête publique relative à la révision n°2 du SCoT. Toute information relative à ce dossier pourra être demandée auprès de Madame Anne BERTHOMIER, Directrice du Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais au 03-80-50-37-02 ou par courrier électronique : scotdudijonnais@metropole-dijon.fr L2602627

RÉDACTION

CHEVALIER Frédéric

DEJESUS Emmanuelle

03.80.68.23.67

redaction.jdp@legalnet.org

Commune de LACOUR D'ARCENAY

Avis au public

Enquête publique relative au projet d'aliénation du chemin rural n° 4 dit de Romeneau en partie et du chemin rural dit des Epeaux

Par arrêté n° 2026-03 en date du 24 avril 2026, le maire de LACOUR D'ARCENAY a ordonné une enquête publique relative au projet d'aliénation du chemin rural n°4 dit de Romeneau en partie et du chemin rural dit des Epeaux.

A cet effet,

M. Franck VALETTE a été désigné comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de LACOUR D'ARCENAY, du mardi 26 mai 2026 au mardi 09 juin 2026 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir les mardis de 14 à 19 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet d'aliénation du chemin rural n°4 dit de Romeneau en partie et du chemin rural dit des Epeaux pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés en mairie à l'issue de l'enquête.

Le maire, Gérard BLANDIN.

L2602641

TRIBUNAL DE COMMERCE

DE DIJON

Jugement du 05 mai 2026

Monsieur Philippe LEJEUNE (EI), 68 impasse des Bassins, 30650 Rochefort-du-Gard, RCS Greffe de Dijon 378 641 104. Travaux de peinture et vitrerie. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 ans nommé Commissaire à l'exécution du plan. L2602656

Jugement du 05 mai 2026

SAS CARRELAGE PROJECT, 4 Impasse des Tilleuls, 21800 Chevigny-Saint-Sauveur, RCS Greffe de Dijon 909 954 513. Travaux de revêtement des sols et des murs. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. L2602658

SARL MENETRIER, 17 Avenue de la Gare, 21120 Marcilly-sur-Tille, RCS Greffe de Dijon 928 899 616. Hôtels et hébergement similaire. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. L2602668

SARL MENETRIER, 17 Avenue de la Gare, 21120 Marcilly-sur-Tille, RCS Greffe de Dijon 928 899 616. Hôtels et hébergement similaire. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. L2602669

SAS IMPORT EXPORT SHERIF, 51 Rue Devosge, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 794 767 541. Commerce de gros (commerce interentreprises) non spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. L2602670

SAS UNE PINTTE DE BLUES, 16 Grande Rue, 21250 Pagny-la-Ville, RCS Greffe de Dijon 898 278 726. Enregistrement sonore et édition musicale. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. L2602671

SARL RN TRANSPORT, 23 C Rue Auguste Fremiet, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 950 893 982. Transports routiers de fret de proximité. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. L2602672

LIQUIDATION

JUDICIAIRE

Jugement du 05 mai 2026

SARL JPBAT, 8 Rue du Puits de Têt, 21160 Marsannay-la-Côte, RCS Greffe de Dijon 824 467 435. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 10 Mars 2025, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2602667

REDRESSEMENT

JUDICIAIRE

Jugement du 04 mai 2026

SARL LGCC FOOD, 15 Rue Haute, 21220 Collonges-lès-Bévy, RCS Greffe de Dijon 903 511 632. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 21 Mars 2026, désignant administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2602657

Jugement du 04 mai 2026

SARL LGCC FOOD, 15 Rue Haute, 21220 Collonges-lès-Bévy, RCS Greffe de Dijon 903 511 632. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 21 Mars 2026, désignant administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2602657

Jugement du 05 mai 2026

Monsieur Abderrahim GHARRAFI (EI), 5 allée de la Croix Joliot, 21310 Mirebeau-sur-Bèze, RCS Greffe de Dijon 528 064 926. Activités des agences de publicité. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 05 Novembre 2024, désignant mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2602654

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne

Monsieur Dalil BENMOUHOUB (EI), 35 rue Paul Cabet, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 843 403 080. Agencement de lieux de vente. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 15 Mai 2025, désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2602655

SARL YALDIZ, 10b Rue du Châtaignier, 21170 Saint-Usage, RCS Greffe de Dijon 912 632 627. Travaux d'isolation. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 05 Novembre 2024, désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chausnier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2602664

SAS AIO GESTION (AIO GESTION B2B), 26 Rue Léon Buffet, 21600 Fénay, RCS Greffe de Dijon 891 245 524. Autres intermédiaires du commerce en produits divers. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Octobre 2025, désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chausnier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2602665

SARL BETTERAVE, 4 Rue Berbissey, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 884 620 873. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 05 Mars 2026, désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2602666

CLÔTURE POUR EXTINCTION DU PASSIF

Jugement du
05 mai 2026

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée PHARMACIE CONDE, 1 Rue du 8 Mai 1945, 21270 Pontallier-sur-Saône, RCS Greffe de Dijon 838 096 030. Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif. L2602659

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Jugement du
05 mai 2026

SARL AU COEUR GOURMAND, Rue de la République, 21320 Pouilly-en-Auxois, RCS Greffe de Dijon 514 402 072. Pâtisserie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2602660

SARL HORUS COMPANY, 7B Rue du Chapeau Rouge, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 819 682 949. Transports de voyageurs par taxis. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2602661

SARL NEARBY COPIA, 54 Rue Charles Dumont, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 908 921 695. Supérettes. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2602662

SARL AICHIBUCHI, 7 Rue François Joffroy, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 911 801 892. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2602663

Monsieur Ismail USTA (EI), 4 rue Joliet, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 789 154 663. Travaux de plâtrerie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2602673

SAS SIMELECTRO, 30 Rue Professeur Louis Néel, 21600 Longvic, RCS Greffe de Dijon 380 330 886. Ingénierie, études techniques. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2602674

SAS JC RÉNOVATION, 17 Impasse Aux Champs Bonhomme, Les Patios de Rosette, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 919 643 213. Travaux de peinture et vitrerie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2602675

SARL le 16 mars, 27 Rue Proudhon, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 911 257 426. Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2602676

Yonne

CONSTITUTION

DE SOCIÉTÉ

HOLDING DU PANONCEAU

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1^{er} avril 2026 à CHABLIS (89), il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : HOLDING DU PANONCEAU

Forme : Société Civile

Capital social : 3 000 euros

Siège social : 14, RUE DU PANONCEAU 89800 CHABLIS

Objet : la propriété, la gestion, l'administration et la disposition des biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire dans la suite, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; la prise d'intérêts et de participations dans toutes entreprises existantes ou à créer ; soit seules, soit en associations, par tous moyens et sous toutes formes ; la conservation, l'administration et la gestion des titres ainsi possédés ; la gestion d'un portefeuille de titres ; et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS

Gérance : M Julien DELALOYE et M^{me} Claire TOUSSAINT, demeurant tous les deux 14, rue DU PANONCEAU 89800 CHABLIS

Immatriculation : RCS AUXERRE

Agrément de cessions de parts soumis à l'assemblée générale extraordinaire

Pour avis : L2602680

ELKE MODE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 05/05/2026, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : ELKE MODE.

SIÈGE : 4 rue des Odebert - 89200 AVALLON.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. d'AUXERRE.

CAPITAL : 2.000 €.

OBJET : Achat, vente au détail de vêtements, prêt à porter, lingerie, pour hommes/femmes et enfants ainsi que des accessoires s'y rapportant : chapellerie, bijouterie fantaisie, chaussures, maroquinerie etc. Vente en ligne de vêtements, prêt à porter, ainsi que tout accessoire s'y rapportant, gestion de site internet. Organisation d'événements liés à l'activité de la société.

Achat, vente en gros et demi-gros. Réalisation de tous services et prestations notamment, gestion de trésorerie, prestations administratives, comptables, financières, de conseil ou commerciales en lien avec la gestion de magasin, et toutes activités connexes s'y rapportant.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

AGRÈMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENT : M^{me} Céline CHABAUD, demeurant 24 rue des Craies - 21260 SELONGEY.

DIRECTEUR GÉNÉRAL : M^{me} Elke MUTTER, demeurant 3 rue Pierre Martin - 89420 STE MAGNANNE.

Pour avis : Le président.

L2602618

MODIFICATION

DE STATUTS

LOUMI LIVRES

Réduction capital social

LOUMI LIVRES SARL au capital de 31 300 euros, siège social : 1-3 Place de l'Hôtel de Ville 89000 AUXERRE - RCS AUXERRE 533 257 903 : AGE du 19/01/2026 réduction du capital à 29 050 € par rachat-annulation de titres et le 04/05/2026 réalisation définitive de la réduction de capital. Modification corrélatrice des statuts. Mention sera faite au RCS d'AUXERRE. L2602416

SJFC

SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE
DE CHAMPAGNE

3 rue Jean Mermoz
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

HOLDING CICHY

Société par actions simplifiée
au capital de 141.300 Euros

Siège social :

ZAC Les Terres du Canada

33 rue des Iles

89470 MONETEAU

426 920 187

R.C.S. Auxerre

Avis de modification de l'objet social

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 30 avril 2026, il a été décidé d'étendre l'objet social de la société à : Toute activité de holding et notamment l'animation des filiales ou sous filiales, la définition de la stratégie et de la conduite des la politique générale du groupe.

L'article 2 des statuts de la société est modifié en conséquence.

Pour avis :
Le président.

Avis relatif au mandat du co-commissaire aux comptes

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire en date du 30 avril 2026, le mandat de commissaire aux comptes de la société AUDITRA se poursuivra pour la durée restante avec la société AUDIMIS GRAND EST sise Allée Jean Marie Amelin - 51370 CHAMPIGNY du fait de la fusion absorption par celle-ci de la société AUDITRA.

Pour avis :
Le président.

L2602650

GORISSE SELECT

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros

Siège social :

1, Rue de la Vallée

89190 Saint Maurice Riches Hommes

518 644 968 RCS Sens

Des décisions de l'associé unique en date du 1^{er} avril 2026, il résulte que le siège social a été transféré à la même date Zone d'Activités les Pelletiers, 10, chemin des Pelletiers, 89190 Soucy, et que les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,
La Gérance

L2602694

ANNONCES LEGALES

03.80.68.25.55.

annoncelegale.jdp

@legalnet.org

RELATIONS CLIENTS

03.80.68.23.65.

relationclient.jdp

@legalnet.org

COMPTABILITÉ

03.80.68.23.69.

direction.jdp

@legalnet.org

le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises,
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour
traiter au mieux vos publications.

Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales
par mail :

annoncelegale.jdp@legalnet.org

La vie de **Jean-Vincent Holeindre** est une succession de conjugaisons : l'enseignement et la recherche, le calme et la tempête, Paris et Auxerre. Professeur en science politique à l'université Paris Panthéon-Assas, l'universitaire spécialiste des questions militaires partage sa vie depuis vingt ans entre la Ville Lumière et la Belle Endormie. Un choix de vie aussi logique qu'un accord vin-fromage.

À l'équilibre entre deux mondes



Né à Creil, Jean-Vincent grandit dans le

petit village de Noisy-sur-Oise, en banlieue, à 1 h 28 de Paris en RER. Une vie à la campagne. Ses parents travaillent dans le secteur industriel. « *Ma mère nous a poussés, avec mon frère, pour les études. On est les premiers dans la famille à avoir le bac* ». Son frère s'oriente vers le droit, lui pense déjà aux lettres. « *Quand j'étais au collège, je voulais être écrivain. Ce qui m'a toujours intéressé, c'est l'écriture* ». Après un stage au journal Le Parisien, Holeindre se rêve journaliste. À 18 ans, le banlieusard monte à la capitale pour suivre une prépa littéraire, puis une maîtrise d'Histoire suivie d'un DEA d'études politiques. Ses études affinent son projet, c'est dans l'édition que le Valdoisien veut écrire son avenir. L'étudiant en sciences humaines s'en va en école de commerce pour mieux appréhender ce monde, débute sa carrière dans l'édition quand ses collègues l'invitent à prendre un chemin différent. « *Tout le monde m'a dit : pourquoi tu ne fais pas une thèse ?* ». Why not, la recherche était un domaine qui aiguisait son intérêt d'étudiant. Une bourse de doctorant en poche, Holeindre se lance donc dans l'écriture de sa thèse (« *Le renard et le lion. La ruse et la force dans le discours de la guerre* »). « *Puis ma mère m'a dit : "tu devrais enseigner"* ». Alors, en parallèle de ses recherches, Jean-Vincent Holeindre enseigne et devient maître de conférences à l'université Paris Panthéon-Assas.

GUERRE ET CLIMAT AUXERROIS

Durant ses études, Jean-Vincent rencontre celle qui partage sa vie depuis plus de vingt ans, la journaliste Héloïse Lhérété. Et c'est le parcours professionnel de sa compagne, devenue journaliste pour la revue *Sciences Humaines*, domiciliée à Auxerre, qui amène Jean-Vincent à emménager dans l'Yonne fin 2007. « *On a fait le choix de s'installer sur place parce que ça correspondait à un choix de vie. Pour elle, de vraiment s'engager dans son travail en étant pleinement disponible. Pour moi,*



Chemise en lin, bibliothèque chargée... nul doute que Jean-Vincent Holeindre est universitaire ! Crédit : JDP.

de quitter Paris pour finir ma thèse et avoir le temps de la réflexion, confie Jean-Vincent Holeindre. C'est vivre un peu à l'écart de Paris, avoir la distance suffisante par rapport à cette ville qui peut

« Vivre à Auxerre, y élever mes enfants, est un choix que je suis très heureux d'avoir fait car on a une qualité de vie. Et ça n'a pas du tout empêché ma carrière, au contraire, j'ai pu faire tout ce que je voulais. »

parfois rendre malheureux. J'adore Paris mais beaucoup de Parisiens ne voient pas assez d'espace vert, sont dans des microcosmes, vivent dans une certaine homogénéité sociale. Vivre à Auxerre, y élever mes enfants, est un choix que je suis très heureux d'avoir fait car on a une qualité de vie. Et ça n'a

pas du tout empêché ma carrière, au contraire, j'ai pu faire tout ce que je voulais ». Entre deux trains (en retard) direction Paris-Bercy, il termine sa thèse puis devient professeur d'université à l'âge de 35 ans. « C'est devenu mon but principal, ça me permettait de lier l'ensemble de mes passions. L'écriture, l'édition, la transmission ». Autre avantage de cette profession, la direction de thèse. Un atout que l'Auxerrois d'adoption va dégainer de sa manche en 2016 lorsqu'il entre à l'Irsem en tant que directeur scientifique, institut où il chapeaute une trentaine de chercheurs : « Mon rôle était de coordonner les recherches de cet institut qui est le think tank du ministère des Armées ».

Le militaire, un sujet auquel Holeindre a consacré une grande partie de ses recherches, à une époque où la question semblait passer de mode. « *La guerre ne m'intéresse pas en tant que telle (...), ce qui m'intéresse à travers la guerre, c'est le fonctionnement politique des sociétés. La guerre comme une sorte de concentré chimique de l'être humain et de*

sa nature profondément politique (...). Quand j'ai commencé mes recherches, je me suis demandé pourquoi si peu de spécialistes s'intéressent à ces sujets. Les gens me disaient en 2003 : pourquoi tu travailles sur la guerre ? T'es fasciné par la guerre ? T'es de droite ? (sourire). Ces mêmes personnes me disent aujourd'hui que j'ai fait le bon choix. Il faut savoir que la caractéristique première d'un chercheur sur le plan du comportement humain, c'est de creuser son sillon et d'être un peu obsessionnel. J'ai un programme intellectuel sur 30 ou 40 ans, je me suis fixé un objectif de plusieurs ouvrages. Mon idée c'est, indépendamment de la conjoncture, de travailler sur cette question en espérant que le monde demain soit plus pacifique, et s'il l'était, ça ne changerait rien à ce projet intellectuel, à la limite ça le ferait peut-être évoluer à la marge ».

UNE INTÉGRATION CULINAIRE

Dès son arrivée à Auxerre en 2007, Holeindre n'a pas dédaigné s'intéresser aux us et coutumes locales. S'il a pris de multiples responsabilités associatives comme

1979

Le 10 novembre, naissance à Creil dans le Val-d'Oise.

2005

Il débute sa thèse : « *Le renard et le lion. La ruse et la force dans le discours de la guerre* ».

2007

Arrivée dans l'Yonne, à Auxerre.

2015

En juin il obtient son agrégation de Science Politique.

2025

Sortie de son dernier ouvrage : « *Guerre et Climat* », une conversation avec le philosophe Dominique Bourg. (Frémeaux et Associés).

la présidence de l'association des entretiens d'Auxerre, le chercheur a également développé dans l'Yonne une passion accrue pour le vin. « *En arrivant à Auxerre, j'avais une maison avec une cave, je me suis dit qu'il fallait la remplir, je n'allais pas la laisser vide !* ».

Fin nez, son intérêt pour le pinard ne se limite pas à la simple consommation. Holeindre est avant tout un chercheur passionné, en quête de connaissances. « *Au début l'idée était de s'insérer dans la région, de découvrir ce qui s'y faisait. Il y a deux sujets auxquels je me suis intéressé : le fromage et le vin. J'allais au marché tous les vendredis acheter mon fromage, et forcément j'ai réfléchi aux accords mets-vins. Tout ça est venu progressivement, j'ai constitué une cave, je me suis abonné à la Revue des Vins de France puis j'ai commencé à prendre des notes... Dans le vin, ce qui m'intéresse, c'est ce que ça révèle de l'être humain, de sa socialisation (...), c'est un phénomène social total à partir duquel on peut comprendre l'être humain ».* Professeur d'université, chercheur, auteur, amateur de vin, président d'une association d'éducation populaire, papa partageant son quotidien entre Auxerre et Paris... Holeindre aime vivre dans l'Yonne et le rend bien au département, qui profite du dynamisme de cet urbain-provincial à cheval entre deux trains, entre deux villes, entre deux mondes.

Léo Agopian



Retrouvez tous nos portraits sur **journal-du-palais.fr**

